

IIICA-CIDIA

IIICA



RAPPORT DE LA SEPTIÈME
RÉUNION ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF

SAN JOSÉ, COSTA RICA 15 - 17 JUIN 1987

00001335

IICA



RAPPORT DE LA SEPTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Direction Générale
Institut Interaméricain de Coopération pour L'Agriculture
San José, Costa Rica, 1987

Centro Interamericano de
Documentación e
Información Agrícola

24 JUN 1967

IICA — CIDIA

L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture désire exprimer ses vifs sentiments de reconnaissance au gouvernement Canadien pour son importante collaboration à l'IICA par le biais des services de traduction et d'interprétation au français des travaux du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l'agriculture.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Résolution n° 83: Modification du contrat constitutif du CATIE.....	79
Résolution n° 84: Rapport biennal du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) et Rapport des vérificateurs Externes sur les états financiers du CATIE.....	80
Résolution n° 85: Proposition sur la répartition des ressources affectées à la Coopération technique.....	81
Résolution n° 86: Étude des arriérés.....	82
Résolution n° 87: Rémunération du Directeur général pour l'exercice biennal 1988-1989.....	83
Résolution n° 88: Examen des résolutions du Conseil interaméricain de l'agriculture actuellement en vigueur.....	84
Résolution n° 89: Pouvoirs.....	86
Résolution n° 90: Titre de fonctionnaire honoraire à M. Jorge Soria Vasco.....	87
Résolution n° 91: Ordre du jour provisoire de la quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.....	88
Résolution n° 92: Date et siège de la huitième réunion ordinaire du Comité exécutif.....	89
 SIGNATURE DU RAPPORT FINAL.....	 93
RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS.....	99
ORDRE DU JOUR.....	103
LISTE DES PARTICIPANTS.....	107
LISTE DES FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION.....	127

LISTE DES DOCUMENTS 138

APPENDICES

- Allocution du ministre de l'Agriculture du Costa Rica, à la séance inaugurale.....137
- Allocution Du Directeur général de l'IICA, à la séance inaugurale.....139
- Allocution du secrétaire d'Etat à l'agriculture du Guatemala, à la séance de clôture.....143

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Le Rapport renferme le Procès-verbal de la Septième reunion ordinaire du Comité exécutif, qui s'est tenue à San José, Costa Rica, du 15 au 17 juin 1987. Il renferme aussi les résolutions approuvées, la liste des participants et autres documents et discours prononcés au cours de cette réunion.

Cette publication correspond à la Série des documents officiels No. 36. Elle est présentée en espagnol, en français, en anglais et en portugais, dans des volumes à part afin de donner une diffusion plus ample des activités que l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture réalise.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEPTIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF**

PROCÈS-VERBAL DE LA SEPTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

San José, Costa Rica
15-17 juin 1987

La septième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) s'est tenue conformément aux dispositions du Règlement intérieur du Comité exécutif et aux décisions prises à la troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, tenue en octobre 1986 à Mexico, Mexique, et à la sixième réunion ordinaire du Comité exécutif, tenue à San José, Costa Rica, en juillet 1986.

SÉANCE PRÉPARATOIRE

- 0.1 La séance préparatoire de la septième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte à 09 h 20, le 15 juin 1987, dans la salle "États-Unis" du siège de l'IICA; elle est présidée par le représentant du Mexique, pays qui a présidé la sixième réunion ordinaire, M. Víctor Manuel del Angel.
- 0.2 Au cours de cette séance, sont adoptées, pour être soumises à l'approbation du Comité exécutif en séance inaugurale, des délibérations sur les questions suivantes :
- Élection du Président et du Rapporteur ;
 - Adoption de l'ordre du jour provisoire ;
 - Composition des commissions de vérification des pouvoirs et de rédaction ;
 - Composition des commissions de travail et questions à traiter ;
 - Fixation du dernier délai pour la présentation des questions ;
 - Durée approximative de la réunion ;
 - Tirage au sort de l'ordre de préseance des États membres ;
 - Affaires diverses.
- 0.3 La séance est levée à 09 h 50.

SÉANCE INAUGURALE

- 0.4 La séance inaugurale de la septième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte à 09 h 55 dans la salle "États-Unis" du siège de l'IICA, le lundi 15 juin 1987. Elle est présidée par le représentant du Mexique, M. Víctor Manuel de l'Angel, en sa qualité de représentant du pays qui a présidé la sixième réunion ordinaire du Comité exécutif.
- 0.5 Le Président provisoire transmet aux représentants les salutations cordiales de M. Eduardo Pesqueira, ministre de l'Agriculture et des Ressources hydrauliques du Mexique ainsi que celles de M. Carlos Vidali, Directeur général des affaires internationales dudit ministère. Les deux personnalités se trouvent actuellement en République populaire de Chine où ils participent à une réunion du Conseil mondial de l'alimentation. Le Président provisoire ajoute que M. Pesqueira a été élu président du Conseil mondial de l'alimentation.
- 0.6 Le Président donne alors la parole au ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, M. Antonio Alvarez Desanti, qui présente ses salutations aux représentants et exprime le voeu que cette septième réunion soit fructueuse. Le texte du discours du Ministre figure dans les appendices du présent rapport.
- 0.7 Enfin, le Président cède la parole au Directeur général de l'IICA, M. Martin E. Piñeiro, qui souhaite la bienvenue la plus cordiale aux participants et exprime sa satisfaction devant l'intérêt que les pays membres portent au travail de l'IICA. Le texte de ce message de bienvenue figure dans les appendices du présent compte rendu.
- 0.8 Le Président rend compte du déroulement de la séance préparatoire et soumet à l'examen de l'assemblée les délibérations qui y ont été prises :

- Élection du Président et du Rapporteur de la réunion

Le Comité entérine par acclamation l'élection du représentant du Canada, M. John E. McGowan, comme président de la Réunion. Le représentant du Mexique invite alors son collègue du Canada à occuper le fauteuil. M. McGowan remercie l'assemblée plénière d'avoir témoigné sa confiance envers son pays en le désignant et invite ensuite les représentants à procéder à l'élection du rapporteur de la Réunion.

Le Président propose alors la candidature de Mme Aída Núñez Rausseo, membre de la délégation du Venezuela, pour la charge de rapporteur de la Réunion. La proposition est entérinée par acclamation.

Le Rapporteur prend place à la table d'honneur qui est composée de la manière suivante :

Président: M. John E. McGowan, Canada
Rapporteur: Mme Aída Núñez Rausseo, Venezuela
Secrétaire d'office: M. Martin E. Piñero
Directeur général

Tema 1: Ordre du jour de la Reunion

Le Comité adopte l'ordre du jour présenté par le Directeur général.

0.9 Le Comité exécutif entérine les délibérations prises en séance préparatoire

- Composition de la commission de vérification des pouvoirs

Le Comité entérine la désignation des représentants du Guatemala, du Pérou, de l'Uruguay et du Suriname pour former la Commission de vérification des pouvoirs.

- Composition de la commission de rédaction

Le Président soumet à la considération du Comité la désignation des délégations de la Bolivie pour l'espagnol, d'Haiti pour le français, du Guayana pour l'anglais et du Brésil pour le portugais, pour constituer la commission de rédaction, ce qui est entériné.

- Commissions de travail

Il est décidé de créer des commissions de travail dans la mesure où elles seront nécessaires selon les questions à traiter. La décision sur ce point est entérinée.

- Dernier délai de présentation des propositions

Le Comité décide de fixer au mardi 16 juin à 8 heures le dernier délai de présentation des propositions, sous réserve que ce dernier délai ne s'appliquera pas aux propositions émanées des commissions de travail, s'il y en a.

- Durée approximative de la réunion

Le Comité décide que la séance de clôture de la septième réunion ordinaire du Comité exécutif se tiendra le mercredi 17 juin à 16 h 00.

- Ordre de préséance des états membres

Le Comité entérine l'ordre de préséance établi par tirage au sort en séance préparatoire, comme suit :

1. Guatemala
2. Suriname
3. Nicaragua
4. Bolivie
5. Pérou
6. Haiti
7. Venezuela
8. Honduras
9. Brésil
10. Uruguay
11. Guyana

- Affaires diverses

Aucune question n'est soulevée.

Le Président propose alors de déclarer ouverte la septième réunion ordinaire du Comité exécutif et de commencer officiellement la première séance plénière, après une brève suspension.

- 0.10 La séance inaugurale est levée à 10 h 20.

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

- 1.1 La première séance plénière de la septième réunion ordinaire du Comité exécutif, présidée par le représentant du Canada, est ouverte à 10 h 40 le 15 juin 1987.

Point 2: Rapport annuel 1986

- 1.2 Dans sa présentation du Rapport annuel 1986, le Directeur général rapporte brièvement les principaux changements institutionnels mis en oeuvre dans le cadre du Plan à moyen terme, en développant l'information mise à jour jusqu'à ce moment. Le Directeur en profite pour rendre compte des contrats hors quotes-parts supérieurs à 250 000 \$ et demande au Comité exécutif de les approuver. Une liste des contrats, accords et conventions déjà conclus ou en cours de négociation est distribuée dans la salle.
- 1.3 Il aborde la réorganisation de l'Institut en insistant sur la réduction des frais de direction, qui se traduit par la diminution des postes du personnel professionnel international; et la réorientation des programmes, qui passent de 10 à 5.

En ce qui concerne les rajustements des procédures, il signale qu'il est nécessaire de renforcer le processus de programmation interne de l'Institut, d'où la création d'une Direction de la programmation et de l'évaluation. Le Directeur général mentionne aussi la nécessité d'établir un système d'évaluation axé essentiellement sur les unités opérationnelles et les directions de programmes, grâce à des consultants de l'extérieur. Il expose brièvement les caractéristiques de la décentralisation des opérations et met en relief le fait que l'affectation du personnel technique se fera en fonction de l'adoption d'un projet résultant de la concertation préalable entre le pays en question et l'Institut.

- 1.4 En ce qui concerne les ressources extérieures, le Directeur général mentionne les efforts réalisés par l'Institut pour établir un système d'obtention des ressources extérieures avec les pays donateurs. Il attire l'attention sur une ambiguïté administrative en ce qui concerne le Règlement financier qui précise que le Comité exécutif doit être informé au préalable des contrats supérieurs à 250 000 \$. Il expose ensuite sommairement les relations que l'Institut a maintenues avec les organismes internationaux, en mettant en relief les réunions tenues avec de hauts fonctionnaires de l'OEA et de la FAO pour encourager des activités conjointes.
- 1.5 Le Directeur général termine son exposé en commentant le succès enregistré par l'Institut lorsqu'il a introduit les changements institutionnels déjà mentionnés, en dépit de l'inévitable rigidité, au niveau des finances et du personnel, qui est le propre de toute institution ayant l'envergure et la complexité de l'IICA. Il émet le vœu qu'en 1988, l'Institut soit entièrement organisé dans le contexte du Plan à moyen terme.
- 1.6 Le Président félicite le Directeur général pour son exposé complet sur le Rapport annuel 1986 et ouvre le débat sur le sujet.
- 1.7 En règle générale, la présentation du rapport reçoit un accueil enthousiaste de la part du Comité exécutif. Les délégations expriment leur satisfaction pour le grand effort de synthèse qui a été déployé et pour la façon appropriée dont les recommandations de la dernière réunion du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l'agriculture, ont été mises à exécution.
- 1.8 La délégation du Canada suggère que soit inclus dans les futurs rapports annuels un chapitre sur l'évaluation de projets pour les cinq programmes. Il ajoute que l'Institut devrait veiller à ce que l'élément d'évaluation soit inclus dans la conception des projets.

- 1.9 La délégation de l'Équateur, pour sa part, fait allusion à la représentation géographique des techniciens parmi le personnel de l'IICA. Le Directeur général s'engage à lui donner une explication sur cette préoccupation, qui est aussi exprimée par la délégation de la Bolivie.
- 1.10 La délégation d'Haiti exprime son inquiétude quant à l'affectation de ressources aux pays membres, qui tend à favoriser les États les plus développés et à reléguer à l'arrière-plan les pays qui connaissent des difficultés économiques.
- 1.11 La délégation de l'Uruguay donne son appui à la stratégie de programmation selon laquelle les ressources seront affectées à l'avenir en fonction des projets concertés entre les pays et l'Institut. Elle exprime aussi son adhésion à la proposition du représentant du Canada en ce qui concerne l'importance de l'évaluation pour la détermination des progrès réalisés la suite à leur donner. La délégation de la Bolivie fait siennes les observations de celle de l'Uruguay.
- 1.12 La délégation de la Colombie non seulement se rallie aux propositions des autres délégations, mais ajoute aussi un nouveau paramètre pour l'évaluation de la croissance du secteur agricole dans le contexte des importations et des exportations d'aliments. La délégation du Nicaragua fait siennes ces observations, fait allusion à l'incidence des politiques macro-économiques sur les pays de la région et donne son appui à l'établissement de liens plus étroits avec la FAO et d'autres organismes internationaux.
- 1.13 La délégation du Honduras appuie la proposition du représentant du Canada, met en doute la pertinence du seuil de 250 000 \$ fixé pour le montant des contrats et demande le point de vue de la Direction générale à ce sujet.
- 1.14 La délégation du Mexique signale qu'il est nécessaire que les représentants de l'IICA dans les pays aient des relations plus étroites avec les gouvernements et qu'on soit donc plus précis quant aux ressources affectées aux pays. Elle demande que les représentants de l'IICA dans les pays fournissent un rapport sur la ventilation des ressources des projets, et demande qu'on lui confirme que les ressources dégagées du fait de la réduction du personnel professionnel international seront utilisées dans le même pays pour de nouveaux projets. Elle demande au Directeur général de tenir des séminaires semblables à celui de Cartagena pour étudier les tendances que devrait suivre l'insertion de l'agriculture dans les systèmes économiques internationaux selon la nouvelle division internationale du travail.
- 1.15 Enfin, les délégations du Brésil et du Guatemala acceptent la proposition de la délégation du Canada concernant une évaluation à moyen terme des actions de coopération de l'IICA.

- 1.16 À la requête du Président, le Directeur général accepte la proposition du Canada en ce qui concerne l'importance que revêt la diffusion des évaluations de projets. Par ailleurs, il signale à la délégation du Mexique que les activités afférentes à l'analyse de politiques sont déjà prévues dans le programme. Il partage aussi la préoccupation de la délégation du Honduras concernant la mise en application des avis des organes supérieurs qui exigent qu'on consulte le Comité exécutif avant de conclure des contrats de plus de 250 000 \$.
- 1.17 La délégation du Venezuela souligne que l'élément évaluation du rapport aidera le Conseil à prendre ses décisions, tandis que la délégation de la Colombie propose de concentrer l'évaluation sur les programmes Création et Transfert de technologies, Commercialisation et Industrie agricole et Analyse et Planification de la politique agricole. Elle demande à l'Institut d'appuyer la proposition du président de la Colombie concernant la tenue d'une réunion de haut niveau sur le thème de la "pauvreté absolue en Amérique latine".
- 1.18 Comme il n'y a pas d'autres commentaires, le Président soumet à l'examen du Comité le projet de résolution n° 2 sur le Rapport annuel 1986, lequel est adopté à l'unanimité.
- 1.19 La séance est levée à 12 h 35.

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 2.1 La deuxième séance plénière de la septième réunion ordinaire du Comité exécutif, présidée par le délégué du Canada, est ouverte le 15 juin 1987 à 14 h 20.
- 2.2 Le Président présente le représentant de Saint-Vincent, qui assiste pour la première fois à une réunion du Comité exécutif.

Point 3 : Rapport du Directeur général sur les programmes de l'IICA (IICA/CE/Doc.147(87))
- 2.3 Sur l'invitation du Président, le Directeur général de l'IICA présente des commentaires sur les cinq nouveaux programmes de l'Institut ainsi que le concept de la programmation en général. Il fait remarquer que l'IICA est maintenant doté d'une Division des programmes, distincte, et que les programmes devraient, à l'avenir, occuper la priorité dans l'ordre du jour des réunions du Conseil interaméricain de l'agriculture et du Comité exécutif de l'IICA. Il suggère qu'un ou deux programmes soient traités plus en profondeur au cours de chacune de ces réunions, ce qui permettrait de réaliser un cycle complet d'évaluation des programmes en 2 à 5 ans.
- 2.4 M. Piñeiro présente alors les directeurs des programmes respectifs : M. Carlos Pomareda, du Pérou, pour le Programme I (Analyse et planification de la politique agricole); M. Eduardo Trigo, de l'Argentine, pour le Programme II (Création et Transfert de technologies); M. Fausto Jordán, de l'Équateur, pour le Programme III (Organisation et

Administration du développement rural); M. Rodolfo Quirós, du Costa Rica, pour le Programme IV (Commercialisation et Industrie agricole); et M. Harry Mussman, des États-Unis d'Amérique, pour le Programme V (Santé animale et Santé végétale).

- 2.5. Le Directeur général souligne alors certains aspects structureaux des programmes de l'IICA, en faisant remarquer que qu'il existe au siège 1 à 3 personnes de soutien pour chacun d'entre eux ainsi que des spécialistes techniques régionaux en poste dans les pays membres.

Par ailleurs, le Plan à moyen terme pour 1987/1991 (PMT) précise qu'à chaque programme devrait correspondre un comité consultatif, qui pourrait fonctionner comme groupe de soutien et d'évaluation.

M. Piñeiro explique que ces comités seraient très utiles pour faire comprendre les besoins des pays membres et y répondre.

Cependant, précise-t-il pour les constituer comme il convient, il faut des ressources budgétaires difficiles à obtenir; il serait peut-être préférable, dit-il, de constituer les comités consultatifs progressivement, au lieu de le faire pour tous les programmes à la fois.

- 2.6. Il fait remarquer que le PMT prévoit que chaque programme aura 3 ou 4 foyers d'action, en vue spécialement, de renforcer le cadre institutionnel et de constituer les réseaux qui permettront d'accélérer la coopération technique.

M. Piñeiro dit que chaque programme donnera lieu à une série de documents de base, ou "lignes directrices d'action et de coopération", dans lesquels les orientations et les buts des programmes seront clairement établis. Deux documents de cette série, pour les programmes I et II, ont été préparés pour examen par le Comité, et les trois autres seront distribués dans un proche avenir. Les programmes pourraient peut-être, selon le Directeur général, être "mis au point" de façon permanente en produisant chaque année un document général d'orientation de ce genre.

- 2.7. M. Piñeiro fait alors une brève description des programmes et une analyse critique des processus inhérents à leur élaboration. Il note que le Programme I a constitué son groupe technique et a montré sa capacité d'aide en entreprenant une étude des rajustements intra-sectoriels provoqués par la Banque mondiale et d'autres programmes de prêt; il collabore aussi avec les programmes de formation de la BID.
- 2.8. En ce qui concerne le Programme II, le Directeur général déclare qu'il est plus structuré et que c'est le programme le plus vaste; l'un des objectifs actuels est d'élaborer les projets et les réseaux pour le transfert de technologie en Amérique centrale, en collaboration avec l'AID, la BID et les Nations Unies.

- 2.9 Le Directeur général fait alors observer que le Programme III a connu une période de doute et de manque de définition quant aux concepts de la réforme agraire; il connaît maintenant une période de changement et de reclassement des ordres de priorité dans les pays, avec tous les retards que cela comporte pour l'exécution de ce programme. Cependant, des progrès continuent d'être enregistrés dans la formation des petits agriculteurs (y compris l'alphabétisation) et dans les projets d'études comparatives sur les expériences de développement rural.
- 2.10 Pour le Directeur général, le Programme IV est le plus petit et il fait l'objet d'une réorganisation interne et d'une recherche visant à en concentrer l'action. Pour le moment, il se peut qu'il faille repenser sérieusement le concept d'industrie agricole; ses activités sont rarement confinées dans un seul organisme de chaque pays membre, au contraire elles sont réparties entre plusieurs ministères. Le Directeur général note que le Programme IV a commencé, à la réunion de Cartagena, à réunir de l'information sur la situation du commerce international dans les pays et qu'un document sortira prochainement sur la façon dont certains pays seront touchés par les nouvelles tendances du commerce international.
- 2.11 Le programme V, explique M. Piñero, est différent, des autres programmes de l'IICA, en ce sens qu'il fait appel à des experts régionaux déjà incorporés au personnel, qui participent activement à l'établissement du système régional chargé des mesures de quarantaine, des analyses de laboratoires et d'autres mesures sanitaires. Ce programme mettra l'accent sur des activités de formation pour les fonctionnaires et administrateurs du domaine de la santé. Pour conclure son exposé sur les programmes de l'IICA, le Directeur général demande au Comité s'il y a des questions.
- 2.12 La délégation des Etats-Unis d'Amérique est d'accord avec le Directeur général sur l'importance des comités consultatifs techniques pour les programmes, et suggère d'en réduire la taille par mesure d'économie. Elle note aussi que la BID dispose d'un fonds spécial pour les frais de transport des experts qui siègent à des comités semblables, et que l'IICA devrait envisager un tel fonds. Elle suggère aussi d'abandonner le concept d'honoraires pour les membres des comités consultatifs et de profiter des autres réunions internationales qui amènent des experts techniques dans les pays ou régions qui ont besoin de leurs services.
- 2.13 La délégation du Canada félicite le Directeur général pour son initiative quant aux programmes de l'IICA et note aussi que les plans de travail des programmes devraient faire partie du rapport annuel

de l'Institut. Elle est d'accord avec la délégation des Etats-Unis d'Amérique sur l'importance des comités consultatifs des programmes, dans la mesure où le coût de leur mise en oeuvre n'est pas excessif, et elle espère que ce point figurera à l'ordre du jour des futures réunions du Comité exécutif.

- 2.14 La délégation du Honduras souligne le fait que dans la formation des comités consultatifs techniques, la priorité devrait être donnée au comité consacré à la formulation des politiques en agriculture visant à l'amélioration de la production dans les pays membres. La délégation ajoute que le Programme II devrait davantage insister sur les services de recherche et de formation permanente, actuellement en période de crise dans de nombreux pays.
- 2.15 Après avoir rappelé les commentaires du Directeur général sur l'état incomplet des programmes III et IV, la délégation du Nicaragua presse le Comité de considérer l'expérience que les pays ont acquise à ce jour en matière agraire. Nous ne devrions pas, dit-elle, reporter les changements structureaux à apporter dans nos économies respectives, là où la réforme agraire joue un rôle vital. La délégation du Nicaragua exprime aussi son assentiment quant à la nécessité de diversifier le secteur, l'un des principes directeurs du Programme IV, mais à condition qu'il y ait une réelle coopération entre les pays, et que ceux-ci s'entendent pour trouver de nouveaux moyens de pénétrer dans les marchés internationaux.
- 2.16 À la demande du Président, le Directeur général répond aux observations des délégués. Il dit que : 1) les comités consultatifs techniques sont apparemment considérés comme importants par la majorité, et il accordera la priorité à leur mise en place dans les programmes indiqués; 2) la structure de Rapport annuel 1987 reflétera l'importance des programmes de l'IICA; 3) la délégation du Nicaragua devrait s'entretenir avec le Directeur du Programme III pour faire bien comprendre ses idées et suggestions.
- 2.17 Le Président demande alors au Rapporteur de donner lecture du projet de résolution "Rapport du Directeur général sur les programmes de l'IICA" (IICA/CE/Rés.73(VII-0/87) après quoi, comme il n'y a pas d'autres commentaires, le projet de résolution est adopté à l'unanimité par le Comité.

Point 4 : Rapport des vérificateurs externes sur les états financiers de l'IICA (IICA/CE/Doc.148(87))

Point 5 : Commentaires du Directeur général sur le rapport des vérificateurs externes (IICA/CE/Doc.149(87))

- 2.18 Le Président demande au Directeur général d'aborder le point 4, et le Directeur général demande ensuite à M. Paul Sisk, Directeur des finances, de présenter le rapport.
- 2.19 Après avoir expliqué qu'il traiterait simultanément les points 4 et 5, le Directeur des finances décrit la situation économique actuelle dans la région et note aussi qu'en 1986 l'IICA a modifié ses pratiques comptables de façon à mieux protéger ses valeurs d'actif, et qu'il a créé du même coup un poste de contrôleur.
- 2.20 M. Sisk explique que les vérificateurs externes ont noté que l'IICA avait amélioré ses pratiques financières en 1986 par rapport à l'année précédente, et que les fonds renouvelables ont aussi disparu progressivement au cours de l'année. Il fait alors ressortir certains changements apportés au régime financier de l'IICA en 1986, notamment :
1. une provision pour créances douteuses;
 2. des réserves pour les indemnités de cessation d'emploi et les avantages sociaux des employés;
 3. les immobilisations .

- 2.21 Il fait alors remarquer ceci : bien que les comptes de quotes-parts à recevoir au 31 décembre 1986 aient diminué par rapport aux mêmes comptes au 31 décembre 1985, le recouvrement des quotes-parts pour 1987 a été décevant ; en fait, sur les quotes-parts estimées pour 1987, 1,5 million de dollars seulement ont été recouverts à ce jour, soit 7,5 % du total des quotes-parts annuelles. Il précise qu'un déficit de trésorerie de quelque 2 millions de dollars, apparu dans la fraction écoulée de cette année, a été couvert avec des sommes provenant des sous-fonds de roulement, et que ce déficit pourrait être réduit en juin en raison du paiement de quotes-parts dont le paiement en juin est confirmé ; mais il prévient cependant qu'un autre déficit du même ordre pourrait apparaître d'ici le mois d'août.

Voici quelques-unes des mesures prises par l'IICA pour remédier à la situation :

1. la négociation d'une ligne de crédit bancaire
2. un gel de l'effectif du personnel international et local, avec quelques exceptions;
3. une réduction de 20 % des dépenses non salariales;

4. un délai pour tous les paiements autres que d'immobili-
sations;
5. un gel des augmentations de traitement libres.

Le Comité est informé que les fonds disponibles au 31 décembre 1985 et comportant une partie du sous-fonds de roulement utilisé pour financer des opérations en 1986 ne seront pas rétablis en cas de recouvrement insuffisant des quotes-parts.

- 2.22 M. Sisk mentionne aussi que pour répondre à une demande formulée en 1985 quant aux frais administratifs et techniques indirects (CATI), une étude a été menée. L'étude conclut que l'IICA a engagé en moyenne 16 % de frais indirects dans des projets financés avec des ressources extérieures; cependant, ce taux varie d'un minimum de 6. dans le cas de projets administrés dans les bureaux des pays à un maximum de 19 % lorsqu'entrent en jeu le bureau du pays et le bureau central. Cette étude conclut que 37 % des frais indirects ont été engagés dans le pays tandis que 63 % l'ont été au bureau central. Néanmoins, la répartition des recettes découlant du recouvrement des frais généraux était la suivante: 65 % pour les pays et 33 % pour le bureau central. En 1986, la répartition selon l'origine des frais n'aurait pas sensiblement changé, tandis que l'affectation des recettes découlant des frais généraux serait la suivante: 80 % pour les pays et 20 % pour le bureau central. La direction de l'IICA est consciente de ce déséquilibre et a l'intention de le corriger par des augmentations progressives et prudentes des recettes en contrepartie des frais généraux à attribuer au bureau central, spécialement en ce qui concerne les projets qui bénéficient d'une contribution importante de l'administration du siège.
- 2.23 La délégation des Etats-Unis d'Amérique félicite l'IICA d'avoir su tirer plus de recettes des CATI, et note aussi que le rapport des frais indirects aux frais directs a été inférieur à celui enregistré aux Etats-Unis. Elle poursuit en s'interrogeant sur la différence dans les sommes dépensées pour les déplacements, 1,1 million en 1985 contre 1,8 million en 1986, et veut savoir si ces dépenses diminueront vraisemblablement à nouveau dans l'avenir.

- 2.24 Le Directeur général répond que, pour 1986, les dépenses de congés réglementaires dans le pays d'origine ont été imputées à la rubrique des déplacements, tandis qu'elles étaient auparavant désignées dépenses de personnel; cela pourrait expliquer l'augmentation en 1986 des frais de déplacement.
- 2.25 La délégation du Canada exprime sa satisfaction quant au rapport de M. Sisk, notant, entre autres améliorations, que l'IICA est resté à 1,8% en deçà de son budget pour 1986. Cependant, elle doute qu'il soit sage de compenser les arriérés des quotes-parts avec une ligne de crédit, ce qui pourrait tendre à diminuer le sens des responsabilités chez les États membres; en revanche, le Canada voudrait que le recouvrement des quotes-parts soit plus efficace.
- 2.26 Le Directeur général note, dans sa réponse aux commentaires de la délégation du Canada, que 103% des contributions prévues ont été recouvrées par l'IICA en 1986, et que le chiffre de 1987 devrait être d'environ 90 à 92 %; M. Sisk fait allusion au problème de trésorerie à court terme, provoqué par des restrictions légales affectant les paiements des quotes-parts de certains pays. Ce problème peut nécessiter le recours à une ligne de crédit jusqu'en octobre 1987.
- 2.27 La délégation du Canada manifeste sa préoccupation, car la ligne de crédit ne devrait pas être utilisée pour financer des dépenses au-delà de 90 à 92 % de la valeur estimative des quotes-parts. Le Directeur général répond que le crédit bancaire ne serait utilisé que pour faire face à des problèmes de trésorerie au cours de l'année, c'est-à-dire que le prêt ne serait pas utilisé pour compléter à 100 % le budget des quotes-parts.
- 2.28 La délégation des États-Unis d'Amérique confirme que ses paiements de quote-part ont en effet été freinés par le Congrès pour le moment, et que la même situation pourrait se produire en octobre 1987.
- 2.29 La délégation du Venezuela félicite le Directeur général pour son habileté à faire face à une situation financière difficile et exprime l'espoir qu'une solution sera trouvée qui n'impliquera pas l'endettement de l'IICA.
- 2.30 Le Président demande alors au Rapporteur de donner lecture du projet de résolution n° 3 (IICA/CE/Res.74(VII-0/87), mentionné aux points 4 et 5 de l'ordre du jour provisoire, résolution qui est alors adoptée par le Comité.

Point 6 : Rapport sur l'exécution des résolutions du Conseil interaméricain de l'agriculture (IICA/CE/Doc.150(87)) rev.

- 2.31 Le Président lui ayant demandé de présenter ce point, le Directeur général fait savoir que, alors que certaines des résolutions ont été précédemment envoyées aux délégués, d'autres ne leur ont été distribuées que dans la matinée du 15 juin 1987. Il suggère par conséquent, que l'examen du point 6 soit reporté à la troisième séance plénière du 16 juin, suggestion qui est acceptée par le Président et le Comité.
- 2.32 Le Président présente le ministre de l'Agriculture de la Guyana, qui est arrivé en retard.

Point 7 : Rapport d'avancement sur la IX^e Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture (IICA/CE/Doc.151(87))

- 2.33 Après avoir été invité par le Président à présenter le point 7, le Directeur général confirme que l'organisation de la IX^e CIMA se déroule normalement, grâce à la généreuse collaboration du Canada, pays hôte, et de l'Organisation des États américains, et spécialement de son Secrétaire général. Il cède ensuite la parole à Felix Cirio, conseiller spécial du Directeur général et à M. J. André Ouellette, Directeur de la coordination des affaires institutionnelles, responsable de la logistique.
- 2.34 M. Cirio parle de la nature et de l'historique de la CIMA, et souligne le fait qu'elle se déroulera en même temps que la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture en 1987, et que l'IICA est chargé de préparer les sujets de discussion, l'organisation générale et la logistique. Le thème principal de la IX^e CIMA, "L'agriculture, modernisation, commerce international et politique des prix, dans le contexte de l'intégration régionale et de la conjoncture internationale présente", reflète les besoins prioritaires et les préoccupations des pays. M. Cirio décrit le

processus de préparation des documents de travail pour la CIMA, en notant que les résumés sont maintenant disponibles et qu'ils feront l'objet de discussions avec les délégués du Comité et d'autres personnes lors d'une réunion informelle le 17 juin 1987. Les titres des documents de travail sont les suivants : 1) "Tendances récentes, perspectives et potentiel de l'agriculture dans le contexte économique des Amériques"; 2) "Politiques d'encouragements visant à revitaliser l'agriculture"; 3) "Innovation technologique et développement agricole en Amérique latine et aux Antilles : défis et possibilités"; 4) "Crise du marché mondial des produits agricoles: répercussions pour la coopération internationale et régionale".

- 2.35 M. J. André Ouellette souligne le défi que constitue pour l'IICA la tenue au même moment du Conseil interaméricain de l'agriculture et de la CIMA. Au cours des entretiens avec le Canada, il a été décidé de tenir simultanément les deux séances préparatoires, bien que les questions respectives soient traitées à part.

Après avoir mentionné une autre séance préparatoire technique pour les fonctionnaires du pays et le contenu d'une brochure d'information distribuée par l'Institut, M. Ouellette conclut en assurant les délégués que tout l'appareil nécessaire est en marche et que toutes les mesures appropriées ont été prises pour avoir à Ottawa une IX^e CIMA efficace et productive.

- 2.36 Le Président remercie les personnes qui ont fait un exposé sur la IX^e CIMA et demande s'il y a d'autres questions.
- 2.37 La délégation du Honduras, tout en reconnaissant le rôle important de l'IICA avant et pendant la CIMA, souligne la nécessité de se concentrer sur les résultats de la Conférence, pour que les pays des Amériques fassent preuve d'un nouvel esprit de collaboration et d'unanimité.
- 2.38 La délégation des États-Unis d'Amérique exprime sa satisfaction quant à l'édition canadienne de la CIMA et signale que le ministre de l'Agriculture des États-Unis y participera.
- 2.39 Reprenant les mots de M. Piñero selon lequel l'IICA aimerait organiser d'autres réunions comme celle de Cartagena, la délégation du Mexique demande si la CIMA ne pourrait pas être utilisée du fait de son organisation thématique, comme un forum pour la planification de telles réunions.
- 2.40 La délégation de la Bolivie signale que le ministre de l'Agriculture de son pays y participera et, exprimant son accord avec le Honduras sur l'importance de la CIMA, souligne que les sujets de discussion ne devraient pas être délayés, et que l'IICA, qui s'est chargé de résumer les principaux sujets, devrait utiliser la CIMA pour lancer de futures activités.

- 2.41 Après avoir souligné le rôle actif joué par le Canada dans les activités de l'IICA en matière d'agriculture, la délégation de ce pays, au nom du ministre John Wise, invite officiellement tous les délégués et représentants à assister à la IX^e CIMA à Ottawa, pour laquelle un ordre du jour stimulant et actuel a été préparé.
- 2.42 Après que le Président eut invité les délégués à faire d'autres commentaires, le Directeur général de l'IICA note que des séminaires comme celui de Cartagena devraient être organisés après la CIMA, et non pas avant; d'autres réunions, auxquelles il a assisté (CORECA, CARICOM) ont servi de caisse de résonance et ont donné lieu à une importante rétroaction sur les thèmes principaux de la Conférence. Il souligne que d'autres visites auront lieu dans d'autres pays et qu'une masse d'information est envoyée presque tous les mois aux délégués de la CIMA, afin d'en enrichir les débats.
- 2.43 En ce qui concerne la préoccupation des délégations au sujet des retombées de cette CIMA, M. Piñeiro indique qu'il revient à l'IICA et aux pays d'en tirer le plus profit. Il fait aussi plusieurs suggestions :
1. les pays devraient faire des recommandations précises à l'IICA;
 2. les prochains séminaires pourraient être des forums techniques de concertation;
 3. il devrait être possible d'inscrire un sujet technique à l'ordre du jour de la réunion de 1989 du Conseil;
 4. on pourrait convoquer une autre réunion extraordinaire pour 1988, année où le Conseil ne doit pas se réunir, même si cela impliquerait une dépense considérable à imputer sur les quotes-parts.
- 2.44 La délégation des États-Unis d'Amérique répond en précisant que son pays a pour principe de ne pas appuyer la convocation de réunions extraordinaires et qu'il ne verrait pas d'un bon oeil qu'on tienne des réunions annuelles.
- 2.45 Le Président demande ensuite au Rapporteur de donner lecture du projet de résolution n 4 (IICA/CE/PR-4(VII-0/87), résolution qui est adoptée par le Comité.
- 2.46 Le Président fait alors savoir que le gouvernement du Canada et l'IICA vont signer immédiatement une lettre d'entente officielle sur la IX^e CIMA et remercie le personnel de l'IICA de l'aide apportée pour que cette conférence soit très fructueuse.
- 2.47 La séance est levée à 17 h 14.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 3.1 La troisième séance plénière de la septième réunion ordinaire du Comité exécutif, présidée par le délégué du Canada, est ouverte à 09 h 00 le 16 juin 1987.

Adoption du procès verbal de la deuxième séance plénière

- 3.2 Le Président demande au Rapporteur de donner lecture du procès verbal de la deuxième séance plénière, lequel est adopté.
- 3.3 Le Directeur général informe l'assemblée de l'adhésion éventuelle à l'IICA d'Antigua-et-Barbude, qui est sur le point de déposer son instrument de ratification au Secrétariat de l'OEA, et confirme que Saint-Vincent, représenté à la présente réunion par son ministre de l'Agriculture, entreprend une démarche semblable.

Point 6 : Rapport sur l'exécution des résolutions du Conseil Inter-américain de l'agriculture (IICA/CE/Doc.150(87)) rev.

- 3.4 Le Secrétaire technique rend compte d'une compilation de résolutions du Conseil devenues caduques et propose au Comité de présenter au Conseil un projet de résolution pour les éliminer. La délégation de l'Uruguay appuie cette proposition et demande un éclaircissement à la Direction générale sur la résolution 43 (II-0/83) concernant l'institutionnalisation de l'AGRINTER. Le Directeur général résume les renseignements contenus dans le document n° 150(87) présenté au Comité.
- 3.5 Un débat s'ouvre sur l'importance de la participation de la femme dans le développement rural, à la suite de l'intervention de la délégation du Mexique qui demande des renseignements sur l'exécution de la résolution 15(I-0/81) concernant cette question. Les délégations de la Bolivie, d'Haïti, de l'Uruguay et du Canada reconnaissent l'importance du rôle de la femme dans l'économie rurale et souhaitent que ces recommandations ne restent pas lettre morte par suite des nouvelles orientations de l'Institut. Le directeur du programme III, "Organisation et Administration du développement rural", développe le sujet. La délégation du Mexique demande aussi pourquoi on n'a pas donné suite à la résolution 31(II-0/83), "Projet de sécurité alimentaire pour l'hémisphère".
- 3.6 La délégation de l'Équateur insiste pour qu'on ne retire pas la résolution 52(II-0/83), "Enregistrement et étiquetage des insecticides", étant donné l'actualité du problème

dont elle traite dans les pays de la région. Pour sa part, la délégation du Honduras demande une réévaluation du Programme de sécurité alimentaire adopté en 1983 par le Conseil, demande qui reçoit l'appui de la délégation de l'Équateur. Le représentant de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) indique que son organisation tient ce programme pour prioritaire et offre aux délégués un document d'information sur la dernière réunion de la Ve RIMSA.

- 3.7 La délégation des États-Unis d'Amérique signale qu'on a oublié la résolution du Comité exécutif 39(V-0/85), "Postes de confiance et postes ordinaires, où le Directeur général était prié de présenter une ventilation détaillée de tous les postes internationaux professionnels et non professionnels et des postes de confiance. Le Directeur général explique qu'une liste des postes internationaux professionnels ne figure pas dans le programme-budget parce qu'on affecte les ressources à des projets pour ensuite rechercher le personnel approprié. Cela dit, il doute de l'utilité d'une liste des postes vacants avant l'adoption des projets.

La délégation des États-Unis d'Amérique rappelle qu'il s'agit d'une résolution encore en vigueur et, comme elle souhaite son application, elle demandera au Comité exécutif de l'entériner à sa prochaine réunion pour en saisir le Conseil.

- 3.8 Le Président demande de passer au huitième point de l'ordre du jour.

Point 8 : Projet de programme-budget 1988-1989 (IICA/CE/Doc.152(87) rev.)

- 3.9 À l'invitation du Président, le Directeur général, M. Martín Piñero, expose brièvement trois points du programme-budget sur lesquels il désire attirer l'attention de l'assemblée. Il indique que ce document comprend pour la première fois une description des activités au niveau de chaque pays, ce qui permet de mieux apprécier l'emploi des ressources allouées à chacun des États membres. Il traite de la demande d'une augmentation annuelle de 5 % des quotes-parts pour 1988 et pour 1989, qui, en réalité, compensera à peine l'effet de l'inflation qui devrait dépasser 6 % d'ici à la fin de 1987. Une autre nouveauté du programme-budget est la liste des projets en négociation qui y figure. Le Directeur général cède ensuite la parole au Directeur de la programmation et de l'évaluation, M. Diego Londoño, qui fait un résumé des caractéristiques essentielles du programme-budget.
- 3.10 En détaillant l'affectation des ressources selon les trois catégories d'activités et les pays, M. Londoño attire l'attention sur les diverses réductions de dépenses tout à fait conformes aux lignes directrices du PMT que le Conseil a

adopté à sa réunion extraordinaire de Mexico l'an dernier. Il souligne que la réaffectation de certaines ressources vise à renforcer les unités opérationnelles de l'IICA et conclut en répétant qu'il est important pour l'Institut que les négociations en cours se matérialisent par l'obtention de ressources extérieures afin de rajuster l'utilisation des ressources ordinaires selon les fins du PMT et de réduire ainsi l'assujettissement de l'IICA à ces ressources.

- 3.11 La délégation de Saint-Vincent demande une précision sur les critères utilisés pour le groupement et l'affectation des ressources par pays, et elle aimerait savoir quel traitement serait réservé, dans les plans budgétaires pour 1988-1989, aux nouveaux États membres (spécialement Antigua-et-Barbude et Saint-Vincent-et-Grenadines) qui se joindraient à l'Institut pendant cette période. Le directeur général répond à sa question.
- 3.12 La délégation du Mexique félicite le Directeur général pour la clarté de son exposé, puis souhaite, tout comme la délégation de la Bolivie, qu'on ventile l'affectation des ressources par projet et qu'on s'assure qu'en cas de restructuration, ces fonds pourront être réaffectés. Elle insiste aussi pour que les pays obtiennent plus de renseignements sur les rajustements des projets. Le Directeur général indique qu'il en prend note.
- 3.13 La délégation de la Bolivie reconnaît les besoins de l'Institut, mais souligne la situation critique des pays de la région, situation qui exige une révision dudit programme. Elle mentionne la baisse des ressources de l'IICA affectées à son pays et le fait qu'il n'y a actuellement qu'un projet en cours d'exécution dans ce dernier. Elle fait bien comprendre qu'il lui est difficile d'accepter que les quotes-parts augmentent de 5 %.
- 3.14 La délégation d'Haïti fait siennes les observations de Saint-Vincent et de la Bolivie et parle des facteurs qui déterminent le montant des quotes-parts nationales. Elle fait observer que les services reçus de l'IICA n'égalent pas le coût que la quote-part nationale représentait pour son pays. Elle indique qu'il existe un certain déterminisme dans la répartition de ces fonds et conclut qu'il lui est difficile d'accepter l'augmentation de 5 % sans consulter son gouvernement.
- 3.15 La délégation du Venezuela fait allusion à la crise que traversent les pays de la région et signale qu'elle ne peut voter pour la proposition d'augmentation des quotes-parts. Elle propose une révision pour rajuster ce 5% et maintenir ainsi la quote-part actuelle.

- 3.16 La délégation de l'Équateur se rallie à la position de la Bolivie et du Venezuela et souhaite connaître l'avis des pays donateurs de l'Institut. Le Président accueille sa proposition.
- 3.17 La délégation de l'Argentine appuie le programme-budget et l'augmentation de 5 % du budget.
- 3.18 La délégation du Canada se dit satisfaite de la clarté des documents relatifs au programme-budget et inquiète de la position de certains pays à l'égard de la décision contenue dans le PMT adopté par le Conseil, à savoir la nécessité d'élargir les activités de l'IICA. Elle appuie l'augmentation de 5 %, car celle-ci correspond en réalité à une augmentation nulle, mais elle remet sa décision quant à l'augmentation prévue pour 1989 à la date de la réunion du Conseil.
- 3.19 La délégation des États-Unis d'Amérique félicite la Direction générale pour ce document bien structuré. Elle signale qu'elle remet toute décision quant à l'augmentation des quotes-parts à la prochaine réunion du Conseil tout en reconnaissant qu'il est nécessaire que chaque pays paye ses quotes-parts à temps. Elle déclare en outre que le budget reflète çà croissance réelle zéro et la couverture de l'augmentation des dépenses non discrétionnaires.
- 3.20 La délégation du Brésil se dit satisfaite du Programme-budget, mais en raison de la remise en ordre actuelle de l'économie de son pays, elle remet sa décision à la réunion de septembre du Conseil.
- 3.21 La délégation du Mexique souligne l'importance du programme-budget et les efforts faits pour optimiser l'utilisation des ressources, mais déclare qu'elle n'est pas en mesure de supporter la hausse demandée à cause de problèmes de devises, même si elle est d'accord en principe sur cette hausse.
- 3.22 La délégation du Honduras donne son appui à l'augmentation des quotes-parts, en raison des graves conséquences qu'aurait une réduction réelle du budget de l'Institut. En outre, elle signale que dans l'affectation des ressources par pays, l'augmentation aux chapitres des opérations et du personnel professionnel local ne se reflète pas dans la réalité des pays relativement moins développés.
- 3.23 La délégation de la Colombie adopte la position des délégations de la Bolivie, du Venezuela, de l'Équateur et du Pérou en ce qui concerne l'augmentation de 5 %.
- 3.24 La délégation de l'Uruguay appuie fermement l'augmentation de 5 % des quotes-parts et invite instamment les autres pays à faire preuve de cohérence à l'égard de ce qui a été adopté dans le Plan à moyen terme. Elle rappelle que cet appui est subordonné à l'augmentation de 5 %.

- 3.25 La délégation du Pérou suggère l'idée de payer l'augmentation de 5 % en monnaie locale, proposition qui donne naissance à un ample débat de la part des autres délégations. Le Directeur général répond en citant les règles actuelles qui ne le permettent pas.
- 3.26 La délégation du Guatemala appuie la proposition de la Direction générale, en demandant en outre qu'on alloue des ressources humaines et matérielles aux pays moins développés.
- 3.27 La délégation de la Guyana, partageant la position du Canada donne son appui. La délégation du Nicaragua s'exprime dans le même sens et déclare qu'il devrait y avoir une manifestation plus ferme, de la part des pays donateurs, de l'intention de le faire. La délégation du Suriname, quant à elle, demande que soit nommé membre du personnel professionnel international un ressortissant de son pays ; elle se rallie à la position de la délégation du Pérou sur le paiement en monnaie locale.
- 3.28 Le Président, à la recherche d'un consensus sur ce point et se fondant sur une suggestion de la délégation du Pérou, procède à la formation d'un groupe ad hoc chargé de préparer un projet de résolution concernant les mécanismes de paiement de l'augmentation des quotes-parts. Le groupe ad hoc est formé de la Guyana, du Pérou, du Canada et du Guatemala.
- 3.29 La délégation du Honduras demande au Secrétariat technique d'élaborer un projet de résolution concernant le plafond de 250 000 dollars pour les contributions. La délégation du Pérou manifeste sa préoccupation à l'égard de la représentation proportionnelle du personnel par pays ; elle a préparé à ce sujet un projet de résolution qui devrait être distribué dans l'après-midi.

Point 9: Rapport sur les activités du CATIE pour l'exercice biennal 1986-1987 (IICA/CE/Doc.153(87))

- 3.30 M. Oscar Fonseca, sous-directeur du CATIE, est invité par le Président à présenter une analyse des activités de ce centre. Dans son exposé, il se réfère à la stratégie établie par cette institution pour les 10 prochaines années et adoptée récemment par son conseil d'administration. Il décrit l'évolution financière du CATIE en insistant sur son manque de liquidités ainsi que sur les effets positifs des mesures correctives qui ont été prises. Autre point abordé par le Sous-directeur : la présentation d'un projet de résolution sur les modifications à apporter au Contrat constitutif du CATIE.

- 3.31 La délégation des États-Unis d'Amérique félicite la direction du CATIE pour ces mesures. La délégation du Canada souligne la nécessité d'un processus d'évaluation, considéré comme un instrument essentiel de toute administration moderne.

Les délégations du Mexique et de Saint-Vincent manifestent leur satisfaction devant les efforts déployés par le CATIE.

- 3.32 La délégation du Brésil fait des recommandations au CATIE pour qu'il adapte ses livres comptables aux principes comptables généralement admis. Le Directeur financier du CATIE donne des explications pertinentes quant aux raisons pour lesquelles les pratiques administratives de ce centre ne sont pas conformes à ces principes.

- 3.33 La séance est levée à 13 h 00.

QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 4.1 La quatrième séance plénière de la septième réunion ordinaire du Comité exécutif, présidée par le délégué du Canada, est ouverte le 16 juin 1987 à 14 h 50.

Point 10: Rapport des vérifications externes sur les états financiers du CATIE (IICA/CE/Doc.154(87))

- 4.2 Le projet de résolution "Rapport biennal du CATIE et Rapport des vérificateurs externes sur les états financiers du CATIE" (IICA/CE/Res.84(VII-0/87)) est adopté à l'unanimité.
- 4.3 Le projet de résolution "Modifications du Contrat Constitutif du CATIE" (IICA/CE/Res.83(VII-0/87)) est également adopté à l'unanimité.

- 4.4 La délégation de la Bolivie, se faisant l'écho de l'inquiétude de la délégation des États-Unis d'Amérique demande au Directeur général quelle suite a été donnée à la résolution n° 39 en ce qui concerne le Programme-budget. Elle demande une ventilation détaillée des postes internationaux professionnels et non professionnels, ainsi que des postes de confiance. Le Directeur général répond que cette ventilation sera distribuée comme appendice du Projet de programme-budget ; il explique que la Direction générale a suivi une politique conforme à la résolution n° 39 du Conseil. Il précise que toutes les nouvelles désignations et tous les renouvellements de fonctions se font dans la catégorie du personnel temporaire ; la proportion du personnel ordinaire par rapport au personnel temporaire devrait donc avoir tendance à diminuer à l'avenir. Finalement, la délégation de la Bolivie appelle l'attention de l'assemblée sur la nécessité de présenter des postes de confiance pour le prochain exercice biennal.

Point 11 : Modification à la règle 4.10 du Règlement financier (IICA/CE/Doc.155(87))

- 4.5 Le Directeur des finances de l'IICA, M. Paul Sisk, explique que la règle 4.10 du Règlement financier adopté en 1986 à la réunion du Conseil, règle qui impose d'avoir recours à des méthodes concurrentielles pour "tout type de contrat d'une valeur de plus de 10 000 \$", est en conflit avec l'article 92 de Règlement intérieur de la Direction générale, qui prévoit certaines exceptions. Le projet de résolution "Modification à la règle 4.10 du Règlement financier (IICA/CE/Res.81(VII-0/87))" vise à supprimer cette contradiction et, après avoir été lu par le Rapporteur, il est adopté par le Comité.

Point 12 : Rôle des ressources extérieures et stratégie (IICA/CE/Doc.156(87))

- 4.6 Le Directeur général invite M. Jorge Werthein, Directeur des relations extérieures, à étudier et à commenter le document 156. M. Werthein explique que la stratégie actuelle de l'IICA, qui consiste à accroître les ressources extérieures mises à la disposition des pays, est tout à fait conforme au Plan à moyen terme (PMT) 1987-1991. Les bureaux nationaux de l'IICA ont de points de contact avec les organismes de financement internationaux. M. Werthein signale que les bureaux canadien et américain de l'IICA sont des intermédiaires particulièrement importants entre ces organismes et les pays.
- 4.7 La Direction de relations extérieures, dit-il, joue un rôle clé de soutien auprès des bureaux nationaux et constitue une bourse d'information pour tous les renseignements relatifs aux besoins et travaux de coopération et de développement de la région. Elle produit aussi des documents d'information dans ce domaine et cultive les relations entre les États membres et les pays observateurs de l'IICA par des visites et la transmission des renseignements pertinents par le canal des ambassades situées au Costa Rica.

- 4.8 Poursuivant son exposé sur les progrès réalisés par l'IICA dans l'obtention de ressources extérieures, M. Werthein cite plusieurs pays comme exemples concrets. L'Espagne, par exemple, a une longue histoire de collaboration, surtout par l'intermédiaire de l'Institut ibéro-américain de coopération. Elle participe à des activités variées, et notamment à la planification de projets avec le CEPI, à l'établissement d'un centre d'enseignement de l'espagnol au Costa Rica, au projet TRIFINIC (avec la collaboration d'équipes du Honduras, du Guatemala et d'El Salvador) et au Centre de formation de Santa Cruz de la Sierra (Bolivie).
- 4.9 La mise en route de projets avec d'autres pays européens porte aussi des fruits. L'Italie, la France et l'Allemagne ont participé à l'étude de divers genres de projets, et le Directeur général a visité ou visitera certains de ces pays afin d'arrêter des plans. La CEE prévoit de financer la traduction et la production de certains livres de l'IICA en anglais; de plus, le centre de formation de Radio Pays-Bas va bientôt établir une base d'opérations au siège de l'IICA pour former du personnel chargé du développement rural grâce à la radio. La Suède et la Norvège se disposent aussi à commencer des projets de coopération avec l'IICA.
- 4.10 Les relations de l'IICA avec les organisations internationales se développent aussi de manière bénéfique. Par l'intermédiaire de son bureau vénézuélien, l'Institut a pu transmettre au bureau latino-américain de la CEE situé à Caracas les besoins de la région et les plans visant à y répondre. Il a aussi établi des relations fructueuses avec la JUNAC, le CARICOM, le FONPLATA, la FAO, le FIDA, le PNUD et la Commission interaméricaine des femmes. Par tradition, l'IICA travaille surtout avec les ministères de l'Agriculture pour stimuler la coopération dans la région, mais il a récemment commencé à servir d'intermédiaire dans des négociations bilatérales, comme celles du Mexique et de la République dominicaine.
- 4.11 La délégation des États-Unis d'Amérique félicite l'IICA pour ses efforts visant à augmenter les ressources extérieures et confirme que les bureaux de Washington et d'Ottawa consacrent, en fait, beaucoup de temps à communiquer l'information pertinente au siège de l'IICA. En fait, elle ajoute qu'il faudrait chercher une plus grande coopération des pays observateurs et d'organisations telles que la FAO, l'OEA et la BID, car les États-Unis d'Amérique sont de plus en plus pressés de maintenir leurs engagements.
- 4.12 La délégation du Canada félicite aussi le Directeur général pour l'obtention de ressources extérieures supplémentaires et souligne qu'il faudrait établir aussi de solides liens avec les organismes non gouvernementaux (ONG), notamment pour les travaux de développement rural et de coopération du Programme III. Plus abondantes seront les ressources extérieures, mieux l'IICA se portera, ajoute la délégation, mais il convient de veiller à ne pas s'écarter des orientations de programmes prévues.

- 4.13 Les délégations du Mexique et du Pérou font des éloges semblables. La première loue l'IICA pour son rôle dans le rapprochement des organisations internationales et des pays en soulignant l'importance qu'un élargissement de ce genre d'activité revêt pour l'établissement d'un plus grand nombre de projets multinationaux, tandis que la seconde fait valoir que les ressources extérieures deviendront encore plus importantes dans l'avenir et qu'il faudrait les concentrer sur des programmes spécifiques de l'IICA.
- 4.14 La délégation de la Bolivie signale que son pays a établi un projet de coopération avec l'Espagne à Santa Cruz de la Sierra, projet qui profitera à toute l'Amérique latine en stimulant la formation et les mutations latérales de personnel. De plus, elle propose d'accorder la priorité au Programme IV, afin de trouver des marchés extérieurs viables pour les pays qui en manquent.
- 4.15 La délégation d'Haiti se fait l'écho des félicitations des autres délégations, mais fait des réserves sur la réalisation de projets communs avec des ONG, car les activités de ces derniers sont souvent si dispersées à l'échelle mondiale que le contrôle et la spécificité risquent d'en souffrir. Si l'IICA recherche ce genre de financement, n'établira-t-il pas des fonds parallèles?
- 4.16 M. Werthein répond que l'IICA a conscience de ce problème et fait remarquer que les pays de la région tendent à mener des "micro-expériences" qui ne cadrent pas avec les vastes réseaux opérationnels de nombreux ONG. Après des pourparlers avec des représentants de la CEE, on a estimé que l'IICA pourrait être un bon agent de liaison entre les pays et les ONG, même en utilisant les ressources de la CEE pour étendre les effets de petits projets lancés par l'IICA.
- 4.17 Les délégations du Brésil et de l'Uruguay félicitent aussi le Directeur général pour l'efficacité de ses démarches relatives aux ressources extérieures, et la seconde délégation rappelle au Comité que son pays a une longue expérience des organisations internationales et des ONG, qu'il faudrait mettre à profit l'avantage de l'IICA. Elle insiste aussi sur l'approbation en matière de coopération internationale et sur le respect des politiques nationales.
- 4.18 Le Président demande ensuite au Rapporteur de donner lecture du projet de résolution n° 11 intitulé "Rôle des ressources extérieures et stratégie" (IICA/CE/Res.82(VII-Ø/87)), qui est adopté par le comité.
- Point 13 : Demande d'octroi du titre de fonctionnaire honoraire (IICA/CE/Doc.157(87))
- 4.19 Après avoir passé brièvement en revue les contributions précieuses que M. Jorge Soria, de l'Équateur, a apportées au cours de sa carrière remarquable à l'IICA, le Directeur général présente le projet de nomination visant à lui conférer le titre de fonctionnaire honoraire.

- 4.20 Les délégations des États-Unis d'Amérique, de la Bolivie, du Brésil et de l'Équateur louent le dévouement et le leadership de M. Soria, et notamment ses travaux sur le cacao.
- 4.21 Le Président demande au Rapporteur de donner lecture du projet de résolution "Titre de fonctionnaire honoraire à M. Jorge Soria Vasco" (IICA/CE/Res.90(VII-0/87)), qui est adopté à l'unanimité.

Projet de résolution : POUVOIRS (IICA/CF/Pes.89(VII-0/87))

- 4.22 Le Rapporteur donne lecture du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, qui reçoit un accueil favorable. La résolution, rédigée à la demande de la Commission, est lue et adoptée. Cette résolution invite le Directeur général de l'Institut à préciser le genre de pouvoir nécessaire aux participants dans ses futures lettres de convocation du Comité exécutif.

Point 14 : Ordre du jour provisoire de la quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (IICA/CE/Doc.158(87))

- 4.23 Le Président invite le Secrétaire technique à expliquer le point 14. Le Secrétaire fait remarquer que l'ordre du jour provisoire de la réunion du Conseil doit être adopté par le Comité. M. Ouellette précise que le dispositif du projet de résolution n° 13 sera modifié pour que l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil comprenne toute question dont il aura été convenu à la septième réunion ordinaire du Comité exécutif et qui ne figurait pas à l'origine dans le document 158.
- 4.24 Le Rapporteur lit le projet de résolution "Ordre du jour provisoire de la quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (IICA/CE/Res.91(VII-0/87)), qui est adopté.

Point 15 : Date et lieu de la huitième réunion ordinaire du Comité exécutif (IICA/CE/Doc.159(87))

- 4.25 J. André Ouellette explique que, selon le Document 159, si aucune autre solution n'est offerte pour la prochaine réunion du Comité exécutif, celle-ci doit se tenir ici au Bureau central. Elle aura lieu au cours de la première semaine d'août 1988.
- 4.26 Le Rapporteur lit le projet de résolution "Date et siège de la huitième réunion ordinaire du Comité exécutif" (IICA/CE/Res.92(VII-0/87)), qui est adopté.

Point 8 : Projet de programme-budget 1988-1989 (IICA/CE/Doc. 152 (87))

- 4.27 Après avoir expliqué que l'étude de ce point a été entamée lors de la séance précédente, le Président donne la parole au Directeur général, qui aborde la question de la nouvelle échelle de quotes-parts,
- 4.28 Après avoir sollicité l'indulgence du Comité pour le fait que le projet de résolution "Echelle des quotes-parts" (IICA/CE/Res.76(VII-0687)) n'a pas été distribué dans les quatre langues officielles, le Directeur général commence à expliquer la résolution, en notant qu'en plus d'établir les paiements des quotes-parts par pays jusqu'en 1989, y compris une augmentation de 5% par an, il recommande au Conseil interaméricain de l'agriculture :
1. D'autoriser chaque État membre, à titre d'exception unique à l'article 80 du Règlement intérieur de la Direction générale et à la règle 2.7 du Règlement financier, de faire, à sa discrétion, le paiement du rajustement de 5% de ses évaluations de quote-part pour chaque année de l'exercice biennal 1988-1989 dans sa monnaie nationale, à la condition que le montant ainsi payé soit égal au rajustement budgétaire établi en dollars US convertis au taux de change légal le plus élevé au moment du paiement.
 2. D'autoriser le Directeur général à utiliser à court terme la ligne de crédit ouverte auprès de la Banque chaque fois que des retards dans le paiement des quotes-parts des États membres l'oblige à trouver des fonds disponibles, en rendant dûment compte au Conseil interaméricain de l'agriculture.
 3. De faire verser tout montant reçu en sus du total approuvé au sous-fonds de roulement du fonds ordinaire. De même, tout solde imprévu, non engagé sera aussi versé au sous-fonds de roulement du fonds ordinaire.
- 4.29 Après la présentation du projet de résolution "Echelle des quotes-parts" (IICA/CE/Res.76(VII-0/87)) par le Directeur général, une discussion animée s'engage, au cours de laquelle certains délégués indiquent que les mesures proposées sont innovatrices et positives tandis que d'autres se préoccupent au sujet de cette augmentation annuelle de 5 % des quotes-parts (les conditions économiques, spécialement l'inflation, ne permettraient pas à leurs pays de s'en acquitter) et s'inquiètent aussi du précédent qu'on créerait en autorisant, même partiellement, le paiement des quotes-parts en monnaie locale. Plusieurs délégués notent que cette question épineuse doit seulement être débattue ici, et qu'elle devrait être réglée à la prochaine réunion du Conseil. Ce projet de résolution n'est pas adopté à cette séance.

- 4.30 Le Président demande alors au Directeur général d'expliquer le projet de résolution "Accords, conventions, contrats, lettres d'entente etc" (IICA/CE/Res.78(VII-0/87)). Il explique que ce projet de résolution s'applique aussi à des projets en cours de négociation, comme ceux réalisés avec l'agence canadienne ACDI et le Centre de formation de Radio Pays-Bas, projets pour lesquels les contributions de l'IICA dépassent 250 000 \$ US.
- 4.31 Le délégué de l'Équateur note qu'un organisme de son gouvernement mentionné dans le projet de résolution à l'étude n'existe plus, et le Directeur général indique que le changement correspondant sera apporté avant la réunion du Conseil.
- 4.32 Le Rapporteur lit le projet de résolution qui est adopté par le Comité, étant bien entendu que le changement signalé par le délégué de l'Équateur sera incorporé en temps voulu.
- 4.33 Le Président demande au délégué du Honduras de présenter le projet de résolution "Examen et adoption par le Comité exécutif de délibérations portant sur le financement provenant de sources extérieures (IICA/CE/Res.79(VII-0/87)). Il note que du fait des récents niveaux d'inflation l'ancien (1983) seuil ou montant plafond de 250 000 \$ est devenu gênant et que le montant minimal pour lequel l'examen par le Comité exécutif est exigé devrait être de 500 000 \$ US annuellement.
- 4.34 Au cours du débat qui suit, certaines délégations font valoir que ce changement affecterait indûment le nombre de projets examinés par le Comité exécutif, mais la plupart d'entre elles estiment qu'il simplifierait les travaux du Bureau central et que, en fait, l'inflation rendu ce changement nécessaire.
- 4.35 Le Président demande alors au Rapporteur de donner lecture du projet de résolution qui est adopté.
- 4.36 Conformément à la résolution IICA/CE/Res.39 (V-0/85), le Directeur général présente au Comité exécutif, pour inclusion dans le programme-budget, la liste des postes de professionnels internationaux et des postes de confiance.
- 4.37 Le Président notant que l'ordre du jour de la journée n'a pas encore été épuisé, propose que la quatrième séance plénière se réunisse à nouveau le 17 juin à 08 h 30. Le Secrétaire technique fait remarquer au Comité que cela aurait pour effet de retarder la séance informelle consacrée au Conseil et que la séance de clôture devrait être reportée au 17 juin à 18 h 00.
- 4.38 La séance est levée à 18 h 00.

CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

5.1 La cinquième séance plénière de la septième réunion ordinaire du Comité exécutif, présidée par le délégué du Canada, est ouverte à 09 h 05 le 17 juin 1987, pour traiter les affaires pendantes.

Projet de résolution : Échelle des quotes-parts (IICA/CE/Res.76(VII-0/87))

- 5.2 La délégation de l'Uruguay réitère son appui au programme-budget, qui correspond à un taux de croissance réel nul, et elle recommande à la Direction générale d'effectuer les études nécessaires pour trouver des mécanismes pour le paiement de l'augmentation des quotes-parts.
- 5.3 La délégation de la Bolivie, quant à elle, réaffirme sa position qui est de ne pas accepter l'augmentation et mentionne la résolution "Proposition sur la définition des critères de répartition des ressources affectées à la coopération technique" (IICA/CE/Res.85(VII-0/87)) en tant que facteur à prendre en considération lorsqu'il est question d'augmenter les quotes-parts.
- 5.4 La délégation du Nicaragua demande le consensus quant à l'adoption du programme-budget et insiste auprès de la délégation de la Bolivie pour qu'elle présente un exposé plus précis sur les mécanismes envisagés pour payer l'augmentation.
- 5.5 La délégation du Venezuela précise que les principes directeurs du PMT prévoient des réductions; elle réitère donc son opposition à l'augmentation des quotes-parts.
- 5.6 La délégation des États-Unis d'Amérique donne son appui à la solution suivante : réaliser un taux de croissance réel nul et une couverture maximale de l'augmentation des dépenses non discrétionnaires, pour obtenir des économies sur les frais administratifs ; éliminer ou réduire des activités marginales ou dépassées, ainsi que des programmes peu urgents, au profit d'une concentration sur les activités de haute priorité. Il cède ensuite la parole à la délégation des États-Unis d'Amérique.
- 5.7 Le Président, cherchant un consensus sur le point débattu, soumet à l'approbation des délégués les propositions suivantes ; tous sont-ils d'accord sur la croissance zéro de l'Institut, la non-réduction des programmes et la non-augmentation des dépenses non-discrétionnaires ?
- 5.8 La délégation des États-Unis d'Amérique appuie le principe d'une croissance zéro, appliqué aussi aux dépenses discrétionnaires elle conseille de ne pas mettre en oeuvre des projets qui augmenteraient les dépenses dans le cadre d'une politique d'austérité. À cet égard, le Président insiste sur le principe voulant qu'on ne se charge pas de projets dont le financement régulier n'est pas assuré dès le début.

- 5.9 La délégation d'Haïti, pour sa part, accepte en principe l'augmentation, dans le cadre d'un débat pourvu qu'elle fasse l'objet d'une proposition soumise au Conseil interaméricain de l'agriculture. La délégation énumère des facteurs déterminants dont il faudrait tenir compte pour réaliser cette augmentation, tels le retard actuel de divers pays dans le paiement de leurs quotes-parts et la nécessité de réaffecter des sources à des pays relativement moins développés.
- 5.10 Le Président souligne à nouveau qu'il convient de parvenir à un consensus sur les points suivants : une croissance réelle zéro, la non-réduction des programmes, la couverture maximale des dépenses non discrétionnaires, l'augmentation de 5 % des quotes-parts, l'étude de nouvelles modalités de paiement par la Direction générale et la présentation de cette étude au Conseil en septembre.
- 5.11 Devant l'inquiétude de la délégation du Pérou, le Directeur général précise que ces cinq points vont dans le même sens que la proposition antérieure sur le programme-budget, avec en plus une recommandation concernant les modalités de paiement. La délégation du Pérou propose que cette proposition prenne la forme d'un dispositif de résolution. Le Président accueille cette suggestion et charge le Secrétaire technique de rédiger un projet de résolution sur ledit point pour la sixième séance plénière.

Point 8 : Projet de programme-budget 1988-1989 (IICA/CE/Doc.152(87)) rev.

- 5.12 La délégation des États-Unis d'Amérique propose d'insérer dans le projet de résolution intitulé "Programme-budget" un texte semblable à celui du projet intitulé "Échelle des quotes-parts", où il est mentionné que l'augmentation de 5 % des quotes-parts correspond à un taux de croissance réel nul et à une non-augmentation des dépenses non discrétionnaires. La délégation ajoute que cet adjonction pourra faciliter l'approbation de ce projet de résolution par les autorités de son pays.
- 5.13 Le Président accueille cette proposition et remet la délibération de la résolution à la sixième séance plénière.

Projet de résolution : Rajustement de la liste du personnel de l'IICA (IICA/CE/Res. 80(VII-0/87))

- 5.14 Pour la présentation de ce projet de résolution, le président cède la parole à la délégation du Pérou, auteur de la recommandation qui a servi de base à cette résolution. La délégation traite des restrictions financières et de l'utilité d'une plus grande liberté d'action dans le renouvellement des cadres techniques imposé par les rajustements des activités de l'Institut.

- 5.15 M. Piñeiro reconnaît l'utilité d'engager une analyse et une étude de cette question pour présenter au Conseil des propositions plus coordonnées. La délégation du Canada appuie le Directeur général dans son interprétation de cette résolution, mais signale qu'il ne faudrait pas utiliser cette résolution pour créer des restrictions sortant du cadre fonctionnel de l'IICA.
- 5.16 La délégation du Mexique signale, sur ce point, que le nombre des postes occupés par des Mexicains n'a pas varié.
- 5.17 Le Président rappelle que cette résolution, modifiée, va être soumise à la considération du Comité à la sixième séance.

Projet de résolution : Proposition sur la définition des critères de répartition des ressources affectées à la coopération technique (IICA/CE/Res.85(VII-0/87))

- 5.18 La délégation du Honduras, au nom des cinq pays qui ont recommandé cette proposition souligne la préoccupation commune de ces pays quant à la diminution du budget destiné à la coopération technique visant les pays relativement moins développés.
- 5.19 Les délégations du Pérou, du Nicaragua et du Honduras proposent des modifications au projet de résolution, modifications qui sont acceptées par le Président.
- 5.20 La délégation du Canada exprime son adhésion à cette résolution qui s'inscrit dans les principes de coopération générale de son pays, et fait ensuite une série d'observations quant à la difficulté de jouer à fond la carte de la répartition des ressources entre les pays, à cause du manque d'information, et aussi quant à la nécessité d'évaluer l'effet qu'ont ces ressources sur les pays, au lieu de n'en considérer que les données quantifiables. Dans la même veine, les délégations des États-Unis d'Amérique, du Honduras et du Pérou communiquent leurs observations sur les critères qui doivent présider à la répartition des ressources par pays, spécialement les pays relativement moins développés.
- 5.21 La délégation de la Bolivie fait savoir qu'elle partage la préoccupation des autres pays relativement développés et précise qu'ils devraient bénéficier d'un traitement spécial pour en arriver à un équilibre entre les pays de la région. Elle mentionne ensuite à nouveau la réduction du nombre de projets, dont souffre son pays.
- 5.22 La délégation d'Haiti exprime son adhésion au projet de résolution et pose une question au Directeur général sur les critères qui entrent en jeu dans le financement de projets au moyen de ressources externes. M. Martín E. Piñeiro donne au délégué les explications pertinentes.

- 5.23 La délégation du Brésil fait savoir qu'elle n'est pas en mesure d'analyser à fond le projet de résolution faute d'information et, en réponse aux commentaires antérieurs, fait observer que l'équilibre entre les pays ne signifie pas non plus affaiblir les pays relativement plus développés. Ces affirmations sont reprises par les délégations du Nicaragua et du Honduras qui y répondent.
- 5.24 Le représentant de la BID fait une intervention pour préciser certaines formes sous lesquelles sont canalisées les ressources de coopération technique vers les pays plus développés et moins développés relativement.
- 5.25 Le Président accepte les suggestions de modification à apporter au document et fait savoir que ce projet de résolution sera présenté pour entérinement à la sixième séance plénière qui aura lieu dans la soirée.

Projet de résolution : Etude des arriérés (IICA/CE/Res.86(VII-0/87))

- 5.26 Lecture est donnée du projet de résolution et le Président demande au Comité d'adopter ce projet qui est entériné par le plenum.

Projet de résolution : Rénumération du Directeur général pour l'exercice biennal 1988-1989 (IICA/CE/Res.87(VII-0/87))

- 5.27 Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Projet de résolution : Examen des résolutions du Conseil interaméricain de l'agriculture actuellement en vigueur (IICA/CE/Res.88(VII-0/87))

- 5.28 La délégation des États-Unis d'Amérique réitère sa demande que soit incluse la résolution 39(V-0/85) sur les "Postes de confiance et postes ordinaires", dans le deuxième dispositif de ce projet de résolution.
- 5.29 Le Président charge le Secrétariat technique de préparer un paragraphe additionnel sur ce point pour le soumettre à la considération du plenum à la sixième séance plénière. Le Directeur général signale qu'a été distribuée une feuille portant la liste détaillée des postes, et ce en vue de répondre aux exigences de la délégation des États-Unis d'Amérique, ce qui reçoit l'assentiment des États-Unis d'Amérique.
- 5.30 La délégation de l'Uruguay demande que soient apportées quelques précisions sur le dispositif n° 1 pour que soient aussi considérées les résolutions qui n'ont pas été exécutées à ce jour. Elle souligne qu'il est important que le Conseil interaméricain de l'agriculture prenne position sur cette question pour s'assurer si elles ont été appliquées ou non.

- 5.31 Le Président prend acte de ces modifications et immédiatement déclare close la cinquième séance plénière.
- 5.32 La séance est levée à 11 h 20.

SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 6.1 La sixième séance plénière de la septième réunion ordinaire du Comité exécutif, présidée par le délégué du Canada, est ouverte à 18 h 30 le 17 juin 1987.
- 6.2 Le Président demande au Rapporteur de donner lecture de la nouvelle version du projet de résolution n° 6 intitulé "Échelle des quotes-parts" (IICA/CE/Res.76(VII-0/87)) en instance d'adoption.
- 6.3 Le délégué du Venezuela souhaiterait poursuivre la tradition du Comité exécutif, qui est d'adopter les projets de résolutions à l'unanimité, mais il demande que soit noté au procès-verbal que son gouvernement réserve son approbation de la résolution débattue. Il explique que la situation économique difficile que son gouvernement connaît actuellement dicte cette décision.
- 6.4 Le délégué de la Bolivie se fait l'écho des sentiments du Venezuela et déclare qu'il réserve l'approbation de la résolution par son gouvernement jusqu'à la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture.
- 6.5 Le Président demande alors d'autres opinions. Comme il n'y en a aucune, la résolution est adoptée par le Comité.
- 6.6 Le Président demande au Rapporteur de donner lecture du projet de résolution "Programme-budget 1988-1989 (IICA/CE/Res.77(VII-0/87)), qui est adopté à l'unanimité par le Comité
- 6.7 Le Président demande au Rapporteur de donner lecture du projet de résolution "Rajustement de la liste du personnel de l'IICA" (IICA/CE/Res.80(VII-0/87)), qui est adopté par le Comité avec des légères modifications.
- 6.8 Le Président demande au Rapporteur de donner lecture du projet de résolution "Proposition sur la définition des critères de répartition des ressources affectées à la coopération technique" (IICA/CE/Res.85(VII-0/87)), que le Comité adopte à l'unanimité.

- 6.9 Le Président demande au Rapporteur de donner lecture du projet de résolution "Examen de résolutions du Conseil interaméricain de l'agriculture actuellement en vigueur" (IICA/CE/Res.88(VII-0/87)), que le Comité adopte à l'unanimité.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES DEUXIÈME, TROISIÈME ET QUATRIÈME SÉANCES

- 6.10 Le Président demande aux délégués de lire les procès-verbaux des deuxième, troisième et quatrième séances plénières pour révision ou adoption.
- 6.11 Le procès-verbal de la deuxième séance plénière est adopté à l'unanimité par le Comité.
- 6.12 Le procès-verbal de la troisième séance plénière est adopté par le Comité, avec les modifications mineures apportées par les délégués de l'Équateur, de Saint-Vincent, des États-Unis d'Amérique et de l'Uruguay.
- 6.13 Le procès-verbal de la quatrième séance plénière est adopté à l'unanimité par le Comité.
- 6.14 La délégation du Canada, au nom de son pays et du ministre John Wise, invite de nouveau tous les délégués, et notamment les ministres de l'Agriculture, à assister à la IX^e CIMA à Ottawa.
- 6.15 La séance est levée à 19 h 00 .

SÉANCE DE CLÔTURE

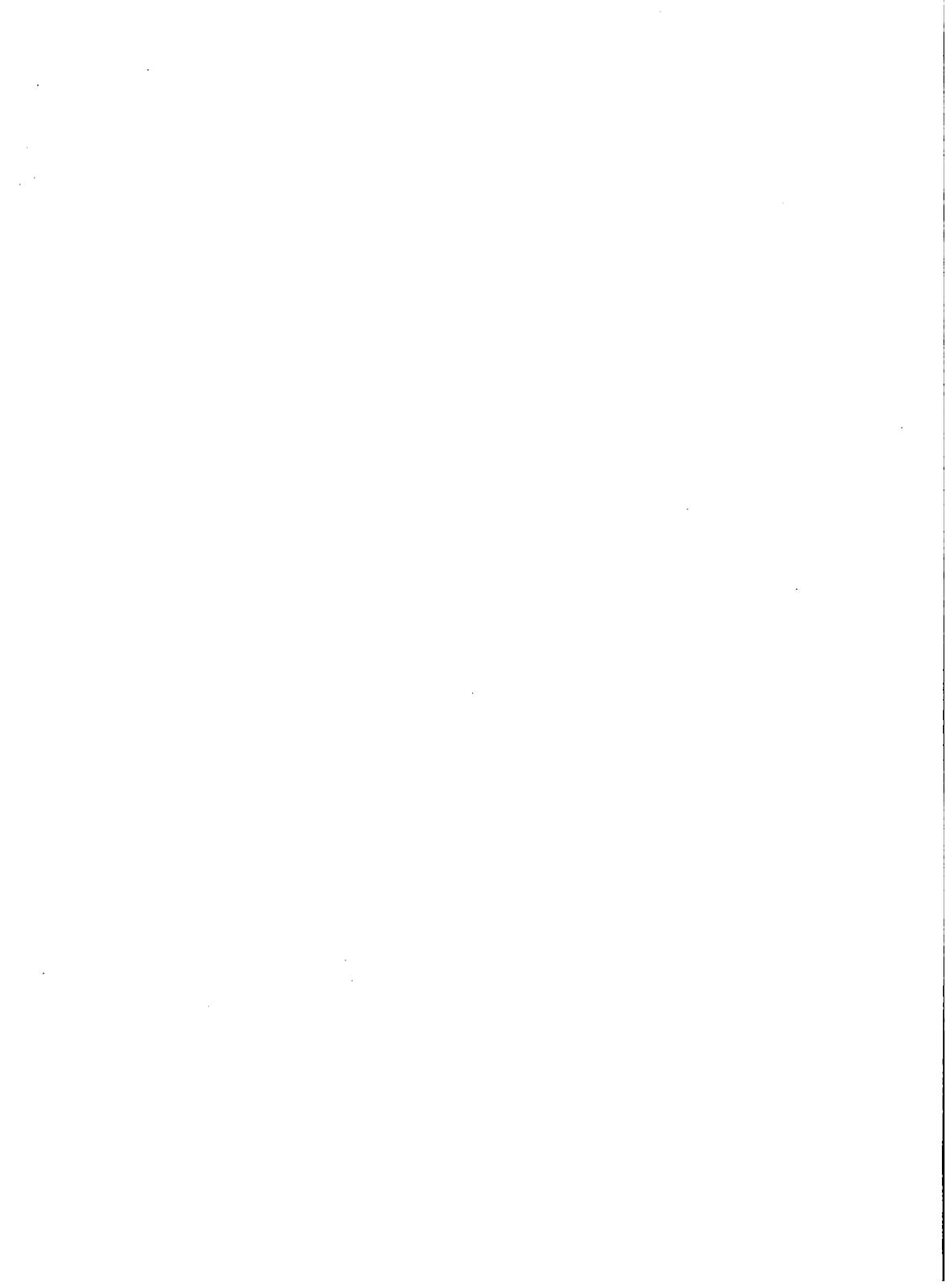
- 7.1 La séance de clôture de la septième réunion ordinaire du Comité exécutif présidée par le délégué du Canada, est ouverte à 19 h 01 le 17 juin 1987.
- 7.2 Le Secrétaire technique, J. André Ouellette, informe le Comité que raison des cinquième et sixième séances qui n'étaient pas prévues et qui ont été convoquées pour épuiser l'ordre du jour proposé, les délégués ne seront pas tous en mesure de voir et d'approuver le procès-verbal, étant donné que son impression dans les quatre langues officielles a été retardée en conséquence. Après avoir proposé une série d'options, M. Ouellette, obtient le consensus du Comité pour déléguer la tâche d'adopter le procès-verbal des cinquième et sixième séances au président et aux représentants des délégations qui resteront une journée de plus; ces délégations comprennent le Président (Canada) ainsi que le Pérou, le Guatemala, Haïti et le Suriname. Cette solution est adoptée par le Comité.

REMARQUES DU CHEF DE LA DÉLÉGATION D'UN ÉTAT MEMBRE CHOISI

- 7.3 Le délégué du Guatemala remercie le Comité de l'honneur qu'il lui a fait en le choisissant pour parler en son nom. Il exprime ses remerciements au peuple et au gouvernement du Costa Rica, et invite le Directeur général de l'IICA à transmettre ce message au Président Oscar Arias. M. Martín Piñero est félicité pour ses interventions explicatives et ses conseils d'ordre général, et le délégué du Guatemala félicite chaleureusement le Secrétaire technique et son personnel pour leurs travaux, y compris les interprètes, les traducteurs, les rédacteurs, et le personnel du secrétariat. Il félicite le Président, M. John McGowan, de la maîtrise avec laquelle il a dirigé tous les débats. Enfin, il exprime la fierté éprouvée par toutes les délégations d'avoir participé à une série de décisions administratives et techniques axées sur les véritables bénéficiaires : les agriculteurs des Amériques. Son vœu le plus sincère est que des progrès semblables soient réalisés lorsque les délégations se rencontreront la prochaine fois à Ottawa.

REMARQUES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- 7.4 Le Directeur Général adresse ses remerciements à tous les participants pour avoir tenu une réunion du Comité exécutif efficace et productive. Il note que les différences ont été exprimées en toute franchise, mais toujours de façon constructive. M. Piñero réitère l'importance des résolutions adoptées, qu'elles l'aient été aisément ou avec difficulté. Il assure le Comité que le consensus atteint ici permettra à l'IICA de faire face avec confiance aux principaux problèmes que connaît le secteur. Tout en reconnaissant le sacrifice que signifie, pour de nombreux pays, la coopération par l'intermédiaire de l'IICA, il rappelle à tous les participants qu'ils devront déployer le maximum d'efforts d'ici l'inauguration de la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture. Entre-temps, le travail de l'IICA qui consiste à organiser et à focaliser la CIMA ne pourrait que bénéficier des idées et suggestions faites par les pays. Le Directeur général conclut en félicitant le Président de l'efficacité et de la sagesse dont il a fait preuve en dirigeant la Réunion, et il louange les travaux du Secrétaire technique, de son personnel et de tous les autres fonctionnaires de l'IICA. M. Piñero remet symboliquement le maillet de la réunion au Président, représentant du Canada.
- 7.5 Le Président se fait l'écho des sentiments du Directeur général et se félicite de l'esprit de sincérité qui a animé ces débats dont le but était d'améliorer l'agriculture dans son ensemble.
- 7.6 La séance est levée à 19 h 25.



RÉSOLUTIONS



IICA/CE/Res.72(VII-0/87)
15 juin 1987
Original : espagnol

RÉSOLUTION No. 72

RAPPORT ANNUEL 1986

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa septième réunion ordinaire,

VU :

Le Rapport annuel 1986.

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4, f, du Règlement intérieur du Comité exécutif prescrit que celui-ci doit étudier le rapport annuel des activités de la Direction générale,

Qu'en préparant le Rapport Annuel 1986, la Direction générale de l'Institut a tenu compte des recommandations faites par le Comité exécutif à sa sixième réunion ordinaire au moyen de la résolution 58/86,

Que le Rapport annuel 1986 a été étudié par le Comité exécutif à sa septième réunion ordinaire et qu'il a été tel que l'a présenté la Direction générale,

DÉCIDE :

1. De remettre au Conseil interaméricain de l'agriculture le Rapport annuel 1986,
2. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture l'adoption du Rapport annuel 1986.

IICA/CE/ Res.73(VII-0/87)
15 juin 1987
Original : espagnol

RÉSOLUTION No.73
RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES
PROGRAMMES DE L'IICA

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa septième réunion ordinaire.

VU :

Le document IICA/CE/Doc.147(87), "Rapport du Directeur général sur les programmes de l'IICA",

CONSIDÉRANT :

Que le document présenté par le Directeur général permet au Comité exécutif de s'informer du déroulement des programmes de l'IICA, adoptés avec le plan à moyen terme 1987-1991,

DÉCIDE :

1. D'accueillir avec satisfaction le document IICA/CE/Doc.147 (87) "Rapport du Directeur général sur les programmes de l'IICA" et l'exposé verbal fait par le Directeur général.
2. De demander au Directeur général que, lors des futures réunions du Comité exécutif, il continue d'informer le Comité de la marche des programmes de l'IICA, afin de faciliter la participation du Comité aux activités essentielles de l'Institut.

IICA/CE/Res.74(VII-0/87)
15 juin 1987
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 74

ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa septième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc.148(87), "Rapport des vérificateurs externes", sur les états financiers de l'IICA", et IICA/CE/Doc.149(87), "Commentaires du Directeur général sur le rapport des vérificateurs externes"

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4 du Règlement intérieur du Comité exécutif établit que ce dernier doit examiner les états financiers de l'Institut et en faire rapport au Conseil interaméricain de l'agriculture,

Que les vérificateurs externes attestent de la bonne gestion des ressources financières, en conformité avec les dispositions des règlements de l'Institut,

DÉCIDE :

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture l'adoption des documents "Rapport des vérificateurs externes sur les états financiers de l'IICA" et "Commentaires du Directeur général sur le rapport des vérificateurs externes".

IICA/CE/Res.75(VII-0/87)
15 juin 1987
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 75

IX^e CONFÉRENCE INTERAMÉRICAINE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa septième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.151(87), "Rapport d'avancement sur la IX^e Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture",

CONSIDÉRANT :

Que ce document fait état de l'avancement des travaux effectués par le gouvernement du Canada et par l'IICA pour organiser et préparer la Conférence,

DÉCIDE :

1. D'exprimer sa reconnaissance au gouvernement du Canada et à l'Institut pour l'avancement des travaux qu'ils ont effectués pour organiser et préparer la Conférence.
2. De remercier l'Organisation des États américains (OEA) pour l'appui qu'elle lui a offert à l'occasion de la convocation de la IX^e Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture.
3. D'insister auprès de tous les États membres de l'OEA et de l'IICA pour que leurs ministres de l'Agriculture assistent à ce forum et pour que la Déclaration d'Ottawa reflète le consensus des pays de notre hémisphère sur les sujets étudiés.

IICA/CE/Res.76(VII-0/87)
17 juin 1987
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 76

ÉCHELLE DES QUOTES-PARTS

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa septième réunion ordinaire,

VU ,

Le document IICA/CE/Doc.152(87), "Projet de programme-budget 1988-1989"

CONSIDÉRANT :

Que le conseil d'administration de l'Institut interaméricain des sciences agricoles a fixé le mode de calcul des quotes-parts des États membres dans une série de résolutions et de décisions, comme suit :

Que, conformément à la résolution IICA/JD-282 du 18 mai 1962, les quotes-parts annuelles de l'IICA doivent être calculées sur la base de l'échelle en pourcentage des quotes-parts de l'Organisation des États américains,

Que la résolution IICA/JD-652, rev.2, du 28 mars 1969, fixe à 66 % le plafond de la contribution de tout État membre au budget de l'IICA et que, dans l'échelle des contributions, ne seront inclus que les États qui en sont membres,

Que dans la résolution IICA/JD-658-7, du 23 avril 1969, a été adopté le procédé de calcul permettant d'établir l'échelle en pourcentage des quotes-parts de l'IICA, compte tenu des dispositions de la résolution IICA/JD-652, rev.2, susmentionnée,

Que le Canada et la Guyane ne sont pas des États membres de l'Organisation des États américains et que, par conséquent, leurs quotes-parts respectives doivent être ajoutées au total des quotes-parts des autres États membres de l'IICA,

Que l'article 23 de la Convention portant création de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture stipule que les États membres contribueront à l'entretien de l'Institut au moyen de quotes-parts annuelles fixées par le Conseil interaméricain de l'agriculture conformément au système de détermination des quotes-parts adopté par l'Organisation des États américains,

DÉCIDE :

1. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture :
 - a. De confirmer que les quotes-parts établies pour l'exercice biennal 1988-1989 sont fondées sur les principes suivants :
 - 1) croissance réelle zéro du programme-budget;
 - 2) aucune réduction dans les activités des programmes;
 - 3) absorption maximale par la Direction générale des augmentations des dispenses non discrétionnaires;
 - 4) augmentation de 5 % des paiements des quotes-parts afin de maintenir la croissance réelle au niveau voulu, zéro;
 - b. De fixer les quotes-parts qui correspondent aux États membres de l'IICA pour les exercices 1988-1989 selon les montants indiqués ci-après :

ÉTATS MEMBRES	% OEA	% IICA	1988	1989
Antigua-et-Barbude	0.02	-	-	-
Argentine	7.45	7.48	1 488 144	1 562 551
Bahamas	0.07	-	-	-
Barbade	0.08	0.08	15 916	16 711
Bolivie	0.18	0.18	35 811	37 602
Brésil	9.34	9.37	1 864 159	1 957 366
Chili	0.81	0.81	161 149	169 206
Colombie	0.99	0.99	196 960	206 808
Costa Rica	0.18	0.18	35 811	37 602
Dominique	0.02	0.02	3 979	4 178
Équateur	0.18	0.18	35 811	37 602
El Salvador	0.18	0.18	35 811	37 602
États-Unis d'Amérique	66.00	66.00	13 130 682	13 787 215
Grenade	0.03	0.03	5 968	6 266
Guatemala	0.18	0.18	35 811	37 602
Haïti	0.18	0.18	35 811	37 602
Honduras	0.18	0.18	35 811	37 602
Jamaïque	0.18	0.18	35 811	37 602
Mexique	7.00	7.03	1 398 617	1 468 547
Nicaragua	0.18	0.18	35 811	37 602
Panama	0.18	0.18	35 811	37 602
Paraguay	0.18	0.18	35 811	37 602
Pérou	0.54	0.54	107 433	112 804
République dominicaine	0.18	0.18	35 811	37 602
Saint-Vicent-et-Grenadines	0.03	-	-	-
Sainte Lucie	0.03	0.03	5 968	6 267
Suriname	0.13	0.13	25 863	27 156
Trinité-et-Tobago	0.18	0.18	35 811	37 602
Uruguay	0.36	0.36	71 622	75 202
Venezuela	3.59	3.61	718 208	754 118
TOTAL PARTIEL	98.83	98.82	19 660 211	20 643 221
Cuba*	1.17	1.18	234 761	246 499
TOTAL PARTIEL	100.00	100.00	19 894 972	20 889 720
Autres gouvernements membres				
Canada	-	6.94	1 380 711	1 449 747
Guyana	-	0.14	27 853	29 246
TOTAL	100.00	107.08	21 303 536	22 368 713

* Figure uniquement dans ce tableau aux fins de la répartition du total des quotes-parts.

- c. D'autoriser le Directeur général à utiliser pendant de brèves périodes la ligne de crédit ouverte avec la Banque, dans les cas où, du fait d'un retard dans le paiement des quotes-parts des États membres, les besoins en ressources l'exigeront, le Directeur général devant alors en informer le Conseil interaméricain de l'agriculture;
 - d. De prendre des dispositions pour que toute somme reçue en sus du montant approuvé soit versée au Sous-fonds de caisse du Fonds ordinaire. Par ailleurs, les soldes qui ne résultent de dépenses budgétaires non effectuées et non engagées seront versés à ce sous-fonds.
2. De donner instruction au Directeur général d'étudier d'autres moyens de paiement pour les augmentations proposées des paiements de quotes-parts, et de présenter cette étude, assortie de recommandations pertinentes, au Conseil interaméricain de l'agriculture à sa quatrième réunion ordinaire.

IICA/CE/Res.77(VII-0/87)
17 juin 1987
Original : Espagnol

RÉSOLUTION N° 77

PROGRAMME BUDGET 1988-1989

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa septième réunion ordinaire,

Vu :

Le document IICA/CE/Doc.152(87)rev. "Projet de programme-budget 1988-1989",

CONSIDÉRANT :

Que la Convention portant création de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) stipule, dans son article 8 b, que le Conseil interaméricain de l'agriculture aura pour attribution "d'adopter le programme-budget biennal et de fixer les quotes-parts annuelles des États membres [...]",

Que les recettes provenant des quotes-parts des États membres seront de 21 303 536 \$ US en 1988 et de 22 368 713 \$ US en 1989,

Que les recettes prévues à titre de frais administratifs et techniques indirects seront de 1 084 200 \$ US et de 801 500 \$ US en 1988 et 1989 respectivement,

Que le projet de programme-budget de ressources ordinaires pour les années 1988 et 1989, présenté par le Directeur général au Conseil interaméricain de l'agriculture, est de 22 387 736 \$ US et de 23 170 213 \$ US respectivement, et qu'y figurent identifiées et séparées les ressources à titre de quotes-parts et de frais administratifs et techniques indirects,

Que dans la proposition présentée par le Directeur général sont mentionnés les postes budgétaires correspondant aux services directs de coopération technique aux frais de direction et aux frais généraux et provisions, financés sur les quotes-parts de États membres,

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture, par la résolution IICA/JIA/Res.104(III-E/86), a adopté le Plan à moyen terme 1987-1991, lequel indique, au chapitre 6, que, pour ne pas diminuer la capacité réelle des services, il a été prévu un accroissement de 5 % des quotes-parts pour chaque année de l'exercice biennal 1988-1989,

Que l'augmentation demandée des ressources provenant des quotes-parts, prend en considération la situation des pays et l'existence d'un processus inflationniste, et qu'elle est principalement destinée à renforcer les secteurs prioritaires recommandés par les États membres,

Que le programme-budget proposé reflète les efforts que la Direction générale a faits avec les États membres pour obtenir une croissance réelle nulle et une couverture maximale des augmentations des dépenses non discrétionnaires, réaliser des économies administratives et supprimer ou réduire les activités marginales, dépassées et inefficaces, ainsi que les activités les moins prioritaires des programmes, afin de subvenir aux activités hautement prioritaires.

DÉCIDE

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture :

1. D'adopter le programme-budget biennal de l'IICA financé au moyen des quotes-parts des Etats membres, à savoir : pour l'exercice compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1988, 21 303 536 \$ US, et pour celui compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1989, 22 368.713 \$ US, programme-budget qui aura, pour chaque exercice, la ventilation suivante :

CATÉGORIES D'ACTIVITÉ	EN MILLIERS DE DOLLARS (US)	
	1988	1989
CHAPITRE I - SERVICES DIRECTS DE COOPERATION TECHNIQUE	17 136.9	17 843.9
1. Programmes	9 313.4	9 660.7
1.1. Analyse et planification de la politique agricole	1 470.0	1 524.8
1.2. Création et transfert de tech- nologies	2 797.6	2 854.0
1.3. Organisation et administration du développement rural	2 283.9	2 367.8
1.4. Commercialisation et industrie agricole	1 160.3	1 222.8
1.5. Santé animale et santé végétale	1 601.6	1 691.3
2. Projets attribués aux directions des opérations zonales	534.7	545.4
3. Structure des opérations des bureaux nationaux	4 882.8	5 116.4
4. Unités de soutien technique	1 051.4	1 114.1
5. Apport au Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)	1 054.6	1 107.3
6. Coopération technique conjonctuelle et préinvestissement	300.0	300.0

CATÉGORIES D'ACTIVITÉ	EN MILLIERS DE DOLLARS (US)	
	1988	1989
CHAPITRE II - FRAIS DE DIRECTION	3 628.7	3 793.6
1. Bureau du Directeur général	568.2	585.8
2. Unités de soutien de direction	2 310.1	2 422.2
3. Bureau du Sous-directeur général adjoint chargé des opérations	750.4	785.6
CHAPITRE III - FRAIS GÉNÉRAUX ET PROVISIONS	538.0	731.2
1. Sous-fonds de travail du Fonds ordinaire	234.8	246.5
2. Tribunal administratif de l'OEA	12.7	12.7
3. Réunion du Comité exécutif	93.0	93.0
4. Réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture	-	181.5
5. Assurance des biens de l'IICA	79.8	79.8
6. Pension des anciens directeurs généraux de l'IICA	77.7	77.7
7. Vérification externe	40.0	40.0
TOTAL	21 303.6*	22 368.7*

* Cette somme ne comprend pas le remboursement que font les États-Unis d'Amérique correspondant à l'impôt sur le revenu payé par les citoyens de ce pays qui travaillent pour l'Institut.

2. D'autoriser le Directeur général à effectuer des transferts entre les chapitres, à l'exception de la partie 5 du chapitre I et de la partie 1 du chapitre III, à la condition que le total de ces transferts n'augmente ni ne diminue les chapitres touchés de plus de 10 %
3. D'autoriser le Directeur général à effectuer des dépenses qui ne figurent pas au point 1 de la présente résolution, en fonction des recettes obtenues au titre des coûts administratifs et techniques indirects conformément aux contrats et conventions exécutés dans le cadre des programmes prévus dans le projet de programme-budget présenté par le Directeur général et conformément à la résolution IICA/JIA/Res.70(III-O/85).
4. D'autoriser le Directeur général à utiliser l'excédent des recettes sur les dépenses des opérations des unités de l'Institut pour le renforcement des activités de l'IICA.
5. D'autoriser le Directeur général à effectuer les rajustements correspondants dans les dépenses fixées par la présente résolution, lorsque les recettes de chacun des exercices s'avèreront inférieures aux prévisions, le Directeur général en informera le Conseil interaméricain de l'agriculture.
6. De prescrire que les quotes-parts du gouvernement cubain seront transférées au Sous-fonds de travail du Fonds ordinaire de l'IICA et que le Conseil interaméricain de l'agriculture devra en approuver l'utilisation ultérieure, ce pour quoi le Directeur général soumettra un budget conforme au montant reçu.

RÉSOLUTION N° 78

ACCORDS, CONVENTIONS, CONTRATS, LETTRES D'ENTENTE, ETC.

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa septième réunion ordinaire,

VU : Le document IICA/CE/Doc.152 "Projet de programme-budget 1988-1989",

DÉCIDE : De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture

1. D'autoriser le Directeur général à utiliser les ressources versées à l'IICA au moyen des accords, conventions, contrats, lettres d'entente et autres documents suivants pendant les années civiles 1988 et 1989 pour les fins spécifiques convenues.

NOM DU PROJET	NOM DE L'ACCORD, CONVENTION CONTRAT, LETTRE D'ENTENTE, ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	
			1988	1989
II. Services de coopération technique fournis au Programme d'accroissement de la productivité agricole (PIPA)	- Contrat d'exécution entre le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica et l'IICA pour la prestation de services de coopération technique au Programme d'accroissement de la productivité agricole (PIPA)	Costa Rica	142.3	-
III. Planification, intégration et évaluation de la production rurale pour la gestion d'entreprise faisant appel à l'autogestion et à la participation	- Accord de coopération technique entre l'IICA et la Federación Salvadoreña de Cooperativas de la Reforma Agraria (FESACOMA) pour l'exécution de la convention ATR/TP-2801-ES passée entre la BID et la FESACOMA sur la coopération technique non remboursable	El Salvador	13.6	14.0
II. Amélioration des systèmes de production bovine à double vocation	- Protocole de donation entre le Centre de recherche pour le développement international (CREDI) et l'IICA	Guatemala	38.3	39.9
V. Coopération technique pour le renforcement institutionnel du programme de santé animale	- Contrat administratif entre le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation du Guatemala (MAGA) et l'IICA	Guatemala	134.8	-

* Chiffre indicatif

NOM DU PROJET	NOM DE L'ACCORD, CONVENTION, CONTRAT, LETTRE D'ENTENTE, ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE DOLLARS 1986	MILLIERS DE DOLLARS 1985
I. Coopération technique avec le SARH pour le renforcement des activités de détermination, de préparation et de gestion de projets dans les États*	- Convention entre le ministère de l'Agriculture et des Ressources hydrauliques du Mexique (SARH) et l'IICA.	Mexique	SARH	30.0	30.0
I. Aide à l'amélioration de la capacité de formulation et d'application de la politique agricole	- Convention entre le ministère de l'Agriculture de la République dominicaine (SEA) et l'IICA	République dominicaine	SEA	14.3	14.3
III. Formation et études concernant la réforme agraire et le développement rural dans l'isthme centro-américain et en République dominicaine	- Convention d'exécution du Programme de formation et d'étude sur la réforme agraire et le développement rural dans l'isthme centro-américain et en République dominicaine	Amérique centrale, République dominicaine	PAYS	140.0	140.0
- Aide technique pour l'amélioration de l'efficacité du processus décisionnel du Conseil régional de coopération agricole de l'Amérique centrale, du Panamá, du Mexique et de la République dominicaine	- Renouvellement de l'accord de coopération technique entre les ministères de l'Agriculture des pays d'Amérique centrale et du Panamá, le ministère de l'Agriculture de la République dominicaine et l'IICA	Amérique centrale, Panamá, Mexique, République dominicaine	PAYS	160.0	160.0
- Programme coopératif pour la protection et la modernisation de la caféiculture au Mexique, en Amérique centrale, au Panamá et aux Antilles	- Convention d'exécution du Programme coopératif pour la protection et la modernisation de la caféiculture au Mexique, en Amérique centrale, au Panamá et aux Antilles (PRONCAFE)	Amérique centrale, Mexique, Panamá, Antilles	PAYS	160.0	160.0
I. Renforcement de la capacité technique du bureau sectoriel de planification et de ses offices chargés de la conception et du fonctionnement de mécanismes d'analyse et d'application de politiques*	- Contrat de coopération technique entre le ministère de l'Agriculture de la Colombie et l'IICA	Colombie	OFSA	51.9	51.9
II. Aide à l'institut colombien d'agriculture (ICA)	- Convention entre l'Institut colombien d'agriculture (ICA) et l'IICA pour l'acquisition de matériel bibliographique à l'étranger	Colombie	ICA/BIR /BAC	33.0	33.0
	- Convention de fonctionnement entre l'Institut colombien d'agriculture (ICA) et l'IICA en matière d'inter-vention scientifique	Colombie	ICA/BIR	550.0	550.0
II. Appui au modèle institutionnel du CENICARSA en matière de recherche	- Convention entre le Centre de recherches sur la canne à sucre (CENICARSA) de la Colombie et l'IICA	Colombie	CENICARSA	22.0	11.0

NOM DU PROJET	NOM DE L'ACCORD, CONVENTION, CONTRAT, LETTRE D'ENTENTE, ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE DOLLARS 1988	MILLIERS DE DOLLARS 1989
II. Formation dans les domaines prioritaires des organismes du secteur agricole (PNCA)	<ul style="list-style-type: none"> - Convention entre le ministre de l'Agriculture de la Colombie et l'IICA pour l'exécution du Programme national de formation agricole (PNCA) 	Colombie	PNCA	181.5	190.6
	<ul style="list-style-type: none"> - Convention entre l'Institut colombien d'agriculture (IGA) et l'IICA en matière de formation 	Colombie	ICA	17.3	17.3
	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de fonctionnement entre le ministre de l'Agriculture de la République de Colombie et l'IICA 	Colombie	Min. Agric.	4.6	3.2
III. Coopération technique avec le ministre de l'Agriculture et l'INCORA pour l'élaboration et la conduite de programmes de développement rural ¹	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de fonctionnement entre le ministre de l'Agriculture de la République de Colombie et l'IICA 	Colombie	Min. Agric.	5.0	5.0
	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention de l'AID n° 598-0616-G-00-800J-00 	Colombie	AID	43.2	43.2
	<ul style="list-style-type: none"> - Convention de coopération technique entre le ministre de l'Agriculture et l'IICA 	Colombie	OPSA	137.8	137.8
IV. Appui au plan d'alimentation et de nutrition du programme de développement rural intégré (DRI-PAN) en ce qui concerne la commercialisation.	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre d'entente pour la coopération technique entre le Programme de développement rural intégré de la Colombie (DRI-PAN) et l'IICA 	Colombie	DRI-PAN	121.0	121.0
Appui au fonctionnement du bureau	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de fonctionnement entre le ministre de l'Agriculture de la République de Colombie et l'IICA 	Colombie	Min. Ag	25.4	26.8
II. Programme coopératif de recherche agricole pour la sous-région andine (PROCIANDINO)	<ul style="list-style-type: none"> - Coopération technique non remboursable entre l'IICA et les gouvernements de la Bolivie, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou et du Venezuela, d'une part, et la BID, d'autre part (IICA/BID-PROCIANDINO, ATN/SF-2686-RE) 	Pays de la région andine	BID/pays	1117.8	801.5
II. Appui au Centre de documentation du ministère des Affaires étrangères		Équateur	HREZE/CMDI	21.5	23.8
III. Coopération technique pour le développement rural intégré	<ul style="list-style-type: none"> - Convention entre le ministre du Bien-être social et l'IICA pour la coopération technique apportée au projet de développement rural "Guamote" 	Équateur	HBS/CAF	55.9	48.6

ANCIEN N° DE CHIFFRE	LIBRE	DATE	LIBRE	LIBRE	LIBRE
133	Aide au développement dans la vallée de Banquetle	100 000	100 000	100 000	100 000
		100 000	100 000	100 000	100 000
134	Appui des activités de bureau	100 000	100 000	100 000	100 000
135	IV - Boutan du PIA dans la planification de ses opérations et la création du Programme national de stabilité au vue de la Commission de l'industrie agricole et du développement agricole	100 000	100 000	100 000	100 000
136	V - Renforcement des programmes de coopération avec le PIA en matière de développement agricole	100 000	100 000	100 000	100 000
137	Appui au PIA pour le développement agricole	100 000	100 000	100 000	100 000
138	Le PIA pour le développement agricole	100 000	100 000	100 000	100 000
139	Le PIA pour le développement agricole	100 000	100 000	100 000	100 000
140	Le PIA pour le développement agricole	100 000	100 000	100 000	100 000
141	Le PIA pour le développement agricole	100 000	100 000	100 000	100 000
142	Le PIA pour le développement agricole	100 000	100 000	100 000	100 000
143	Le PIA pour le développement agricole	100 000	100 000	100 000	100 000
144	Le PIA pour le développement agricole	100 000	100 000	100 000	100 000
145	Le PIA pour le développement agricole	100 000	100 000	100 000	100 000
146	Le PIA pour le développement agricole	100 000	100 000	100 000	100 000
147	Le PIA pour le développement agricole	100 000	100 000	100 000	100 000
148	Le PIA pour le développement agricole	100 000	100 000	100 000	100 000
149	Le PIA pour le développement agricole	100 000	100 000	100 000	100 000
150	Le PIA pour le développement agricole	100 000	100 000	100 000	100 000

NOM DU PROJET	NOM DE L'ACCORD, CONVENTION, CONTRAT, LETTRE D'ENTENTE, ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE DOLLARS 1988	MILLIERS DE DOLLARS 1989
II. Coopération technique au programme de crédit et d'assistance technique pour l'équipement en machines (contrat IICA/SAGyp-BIED/PNUD)	- Contrat entre le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de pêche de l'Argentine et l'Institut pour l'élaboration du projet du Programme de crédit agricole pour l'équipement en machines et l'emmagasinage des grains au niveau intermédiaire	Argentine	BIED/PNUD	200.0	500.0
III. Appui du ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la Pêche dans l'élaboration et l'exécution de projets de développement rural (contrat IICA/SAGyp/FIDA/BID)	- Convention de fonctionnement IICA/SAGyp pour le développement rural	Argentine	FIDA/BID	80.0	89.0
IV. Renforcement institutionnel des systèmes informatiques des conseils nationaux des céréales et des viandes (contrat IICA/JRC/JRC/BIED/PNUD)*	- Sous-contrat entre le Conseil national des viandes de l'Argentine et l'Institut pour la proposition d'un système d'information économique sur l'élevage qui permette d'améliorer les processus décisionnels des agents privés et publics intervenant dans la production, la commercialisation et la consommation des viandes et autres dérivés	Argentine	BIED/PNUD	179.6	-
I. Coopération technique avec la SUPLAM*	- Sous-contrat entre le Conseil national des céréales de l'Argentine et l'Institut pour la proposition d'un système d'information économique (y compris le logiciel et le matériel correspondants) qui permette d'améliorer les processus décisionnels des agents privés intervenant dans la production et la commercialisation des céréales et de leurs sous-produits	Argentine	BIED/PNUD	15.6	-
II. Coopération technique avec le CERAGRI*	- Convention de coopération technique entre le ministère de l'Agriculture de la République fédérative du Brésil et l'IICA	Brésil	Min. Agric./SUPLAM	130.8	139.2
	- Convention entre le ministère de l'Agriculture du Brésil et l'IICA	Brésil	Min. Agric./CERAGRI	5.5	5.5

* Chiffre indicatif

NOM DU PROJET	NOM DE L'ACCORD, CONVENTION CONTRAT, LETTRE D'ENTENTE, ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE DOLLARS 1988	MILLIERS DE DOLLARS 1989
	- Convention de coopération technique entre l'Etat équatorien et l'IICA	Equateur	MBS/BID	379,0	389,8
	- Convention de coopération technique entre le secrétariat au Développement rural intégré (SEDRI) de la présidence de la République de l'Equateur et l'IICA	Equateur	MBS/AID	134,0	141,8
III. Aide au développement dans la vallée de Yunquilla	- Convention entre l'IICA et le CREDI pour la diversification de la canne à sucre dans la vallée de Yunquilla	Equateur	CREA/CREDI	44,0	44,0
Appui des activités du bureau*	- Convention de fonctionnement entre le ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAC) de l'Equateur et l'IICA	Equateur	Min. Agric.	26,1	28,0
IV. Soutien du FCA dans la planification de ses opérations et la création du Programme national de crédit en vue de la commercialisation agricole et du développement agro-industriel	- Convention générale entre le Fonds de crédit agricole (FCA) du Venezuela et l'IICA	Venezuela	FCA	35,0	35,0
V. Renforcement du programme de santé animale de la Direction générale du développement de l'élevage	- Convention entre la République du Venezuela, représentée par le ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAC) et l'IICA	Venezuela	MAC-DGSDG	213,1	253,3
Apport pour le fonctionnement du bureau	- Convention de fonctionnement entre le ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAC) du Venezuela et l'IICA	Venezuela	MAC	20,2	20,6
I. Aide à la modernisation de l'agriculture (contrat IICA/SAGYP-BIRD/PNUD)	- Accord avec le ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de la République argentine pour la réalisation d'études qui permettent de faire des propositions sur des questions prioritaires de politique agricole du pays	Argentine	BIRD/PNUD	250,0	-
II. Coopération technique avec l'INTA en matière de création et de transfert de technologies	- Convention de fonctionnement entre l'Institut national de technologie agricole de la République argentine et l'IICA pour la prestation de services de coopération technique au programme de renforcement de la recherche, de l'éducation permanente et de la productivité en agriculture	Argentine	INTA	372,8	141,7

* Chiffre indicatif

NOM DU PROJET	NOM DE L'ACCORD, CONVENTION, CONTRAT, LETTRE D'ENTENTE, ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE DOLLARS 1986	MILLIERS DE DOLLARS 1989
II. Coopération technique au programme de crédit et d'assistance technique pour l'équipement en machines (contrat IICA/SAGYP-BIRD/PNUD)	- Contrat entre le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche de l'Argentine et l'Institut pour l'élaboration du projet du Programme de crédit agricole pour l'équipement en machines et l'emmagasinage des grains au niveau intermédiaire	Argentine	BIRD/PNUD	200.0	500.0
III. Appui du ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche dans l'élaboration et l'exécution de projets de développement rural (contrat IICA/SAGYP/FIDA/BID)	- Convention de fonctionnement IICA/SAGYP pour le développement rural	Argentine	FIDA/BID	80.0	89.0
IV. Renforcement institutionnel des systèmes informatiques des conseils nationaux des céréales et des viandes (contrat IICA/JNC/JMC/BIRD/PNUD)*	- Sous-contrat entre le Conseil national des viandes de l'Argentine et l'Institut pour la proposition d'un système d'information économique sur l'élevage qui permette d'améliorer les processus décisionnels des agents privés et publics intervenant dans la production, la commercialisation et la consommation des viandes et autres denrées	Argentine	BIRD/PNUD	179.6	-
I. Coopération technique avec le SUPPLAN*	- Sous-contrat entre le Conseil national des céréales de l'Argentine et l'Institut pour la proposition d'un système d'information économique (y compris le logiciel et le matériel correspondants) qui permette d'améliorer les processus décisionnels des agents privés intervenant dans la production et la commercialisation des céréales et de leurs sous-produits	Argentine	BIRD/PNUD	15.6	-
II. Coopération technique avec le SUPPLAN*	- Convention de coopération technique entre le ministère de l'Agriculture de la République fédérative du Brésil et l'IICA	Brésil	Min. Agric./ SUPPLAN	130.8	139.2
II. Coopération technique avec le CEMAGRI*	- Convention entre le ministère de l'Agriculture du Brésil et l'IICA	Brésil	Min. Agric./ CEMAGRI	5.5	5.5

* Chiffre indicatif

NOM DU PROJET	NOM DE L'ACCORD, CONVENTION CONTRAT, LETTRE D'ENTENTE, ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE DOLLARS 1988	MILLIERS DE DOLLARS 1989
II. Aide au CEPLAC pour le renforcement de ses recherches biologiques*	- Convention avec la Commission d'exécution du Plan de redressement économique rural de la culture du cacao pour donner un élan à la réalisation du programme de recherche-développement en matière de production de cacao du Centre de recherche sur le cacao dans les régions rurales du Brésil	Brésil	Min. Agric./ CEPLAC	63.8	63.8
II. Coopération technique avec l'EMBRAPA pour l'exécution de projets de développement de la recherche agricole et de définition de technologies dans la Région sud (PROCEMSUL II)	- Contrat de coopération entre l'EMBRAPA et l'IICA	Brésil	BID/EMBRAPA	3 185.0	3 157.7
II. Coopération technique avec le Conseil national des Pêches (CNPq)*	- Convention entre l'IICA et le CNPq pour la formation des ressources humaines dans le domaine de la pêche	Brésil	Min. Sc. et Technol./CNPq	300.3	207.9
III. Coopération technique avec le PROVARZEAAS du ministère de l'Agriculture pour les programmes d'agriculture irrigués*	- Convention de coopération technique entre le ministère de l'Agriculture de la République fédérative du Brésil et l'IICA	Brésil	Min. Agric./ PROVARZEAAS	400.9	418.2
III. Coopération technique avec le secrétariat d'État à la Lutte contre la sécheresse (DMOCS) dans le domaine de l'exploitation et de l'entretien de périmètres irrigués*	- Convention entre le ministère de l'Intérieur du Brésil et l'IICA, avec l'intervention de la SUDENE, de la SERSE, de la CODEVASF, du DMOCS et du DMO5	Brésil	DMOCS	128.8	22.0
III. Coopération technique avec la CODEVASF pour le développement de l'agriculture irriguée*	- Convention entre le ministère de l'Intérieur du Brésil et l'IICA, avec l'intervention de la SUDENE, de la SERSE, de la CODEVASF, du DMOCS et du DMO5	Brésil	CODEVASF	448.9	77.4
III. Coopération technique pour le Programme national d'irrigation (PRONI)*	- Convention entre le ministère de l'Intérieur du Brésil et l'IICA, avec l'intervention de la SUDENE, de la SERSE, de la CODEVASF, du DMOCS et du DMO5	Brésil	MINTEPR/ PRONI	924.2	158.0
III. Aide au Programme de développement rural de la SUDENE*	- Convention entre la Direction générale du développement du Nord-Est (SUDENE) et l'IICA	Brésil	SUDENE	1 786.5	1 135.4

* Chiffre indicatif

NOM DU PROJET	NOM DE L'ACCORD, CONVENTION, CONTRAT, LETTRE D'ENTENTE, ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE DOLLARS 1988	MILLIERS DE DOLLARS 1989
III. Coopération technique pour l'établissement, l'exécution, la supervision et l'évaluation des programmes et projets de développement rural régional*	- Convention entre l'Etat de Bahia et l'IICA	Brésil	SEPLANTEC	606.5	312.0
IV. Coopération avec le ministère de l'Education (MEC) pour définir des stratégies et mettre en oeuvre des politiques d'enseignement structuré et non structurés en milieu rural*	- Convention de coopération technique entre le ministère de l'Education du Brésil et l'IICA (Education)	Brésil	Min. Ed.	160.0	-
IV. Coopération avec le programme d'agro-énergie du ministère de l'Agriculture*	- Convention de coopération technique entre le ministère de l'Agriculture de la République fédérative du Brésil et l'IICA	Brésil	Min. Agric.	214.6	227.2
V. Coopération technique dans le domaine de la santé animale*	- Convention entre le ministère de l'Agriculture du Brésil et l'IICA (santé animale)	Brésil	Min. Agric.	61.3	61.3
Soutien aux opérations générales de l'IICA au Brésil*	- Protocole d'entente pour la coopération entre le ministère de l'Agriculture du Brésil et l'IICA	Brésil	Min. Agric. CINGRA	23.0	23.5
Appui administratif au CIP/CIAT*	- Accord avec le Centre international d'agriculture tropicale pour mettre en oeuvre des mesures conjointes avec l'Institut des sciences agricoles au Brésil	Brésil	CIAT	138.3	147.7
	- Accord avec le Centre international de la pomme de terre pour aider à l'entretien du bureau de l'Institut à Brasilia	Brésil	CIP		
I. Coopération technique pour renforcer le processus de planification du ministère de l'Agriculture	- Lettre d'entente entre le Bureau de la planification agricole (ODEPA) du ministère de l'Agriculture du Chili et l'IICA	Chili	Min. Agric. ODEPA	34.2	37.0

*Chiffre indicatif

NOM DU PROJET	NOM DE L'ACCORD, CONVENTION CONTRAT, LETTRE D'ENTENTE, ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE DOLLARS 1986	MILLIERS DE DOLLARS 1989
II. Coopération technique pour l'en- seignement de 2e et 3e cycles MCAE/CIAAB	- Convention de coopération technique entre le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche et l'IICA pour la formation de chercheurs en agriculture au Centre de recherches "Alberto Boerger"	Uruguay	MCAE/CIAAB	67.0	67.0
III. Développement agricole régional (Coopératives CALAGUA/CALPICA)	- Convention de coopération technique entre les coopératives de Calagua/ Calpica et l'IICA	Uruguay	CALAGUA/ CALPICA	182.6	182.6
II. Programme coopératif de recher- che agricole du Cône sud (IICA/BID/ PROCISUR)	- Convention sur la coopération techni- que non remboursable entre l'Argenti- ne, la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Paraguay, l'Uruguay et l'IICA d'une part, et la BID d'autre part (IICA/ BID-PROCISUR, ATN/TF-2434-RE)	Pays de la zone sud et Bolivie	BID/Pays	613.8	726.0
II. Réseau d'information sur les systèmes de production animale d'Amérique latine (RISPAL)	- Protocole de donation entre le CRDI et l'IICA	Pays membres	CRDI	56.3	26.3
Unité de l'élaboration des projets IICA/BID-OPP*	- Convention sur la coopération techni- que entre la Banque interaméricaine de développement (BID) et l'IICA pour l'élaboration de projets agricoles (IICA-BID, ATN/SF-2568-RE)	Pays membres	BID	168.5	170.5
TOTAL				14 915.0	11 679.1

2. D'autoriser le Directeur général à définir et à exécuter les projets financés avec des ressources externes qui font l'objet de négociations, projets présentés à l'annexe 2 du projet de programme -budget.
3. D'autoriser le Directeur général à accepter les contributions et les donations et à signer les contrats qui ne sont pas expressément inclus dans la présente résolution, à la condition que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre des objectifs des programmes de l'IICA, le Directeur devant au préalable informer les États membres du Comité exécutif lorsque le total global des contrats excède 250 000 dollars par an. Ces contrats doivent contenir des dispositions prévoyant que les montants inclus couvrent les frais administratifs et techniques indirects conformément à la résolution IICA/JIA/Rés.70(III-G/85) adoptée en octobre 1985 à la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture.
4. D'autoriser le Directeur général à ajuster les montants des projets élaborés sur la base de chiffres estimatifs dans la mesure où les ressources seront effectivement confirmées par les institutions participantes.
5. De prendre des dispositions pour que tout solde non utilisé provenant d'accords de convention, de contrats, de lettres d'entente, etc., pendant les années 1988 et 1989 soit tenu en réserve dans le Fonds en fidécommiss de l'IICA et soit utilisé conformément aux conditions de versement des contributions.

* Chiffre indicatif

IICA/CE/Res.79(VII-0/87)

16 juin 1987

Originai : anglais

RÉSOLUTION N° 79

EXAMEN ET ADOPTION PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
DE DÉLIBÉRATIONS PORTANT SUR LE FINANCEMENT
PROVENANT DE SOURCES EXTÉRIEURES

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa septième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que le document IICA/JIA/Res.49(II-0/83) prescrit "d'exiger l'approbation préalable du Comité exécutif de tous les projets, contrats et conventions qui seront financés avec la participation économique d'autres institutions ou organismes nationaux ou internationaux publics ou privés, et où l'IICA s'engage à faire des apports supérieurs à US \$250 000",

Que l'article 3, 1, du Règlement intérieur du Comité exécutif prescrit que le Comité a pour attributions de "réviser les rapports de la Direction générale sur les contrats extra quote-parts avec des organismes nationaux et internationaux, où l'Institut offre les services de son personnel, et sur les frais administratifs qui interviennent, lorsque ceux-ci excèdent 250 000 dollars des États-Unis",

Qu'en vertu de la règle 3.6.3 du Règlement financier, le Directeur général doit aviser les membres du Comité exécutif de tous les accords mettant en jeu un financement extérieur excédant 250 000 \$ US par an et prévoir un délai de trente jours à partir de la date de notification, pour que les membres puissent faire leurs commentaires,

Qu'en raison des dévaluations monétaires et des changements survenus dans la situation économique des États membres depuis la mise en application des règles et résolutions susmentionnées, le chiffre de 250 000 \$ US fixé comme seuil pour l'examen et l'approbation des projets mettant en jeu des ressources extérieures doit être rajusté,

DÉCIDE :

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture :

1. De modifier la résolution n° 49 du Conseil de façon à faire passer de 250 000 à 500 000 \$ US le seuil au-dessus duquel les contrats doivent être soumis à l'approbation préalable du Comité exécutif.

2. De modifier l'article 3, 1, du Règlement intérieur du Comité exécutif pour faire passer de 250 000 à 500 000 \$ US le seuil au-dessus duquel les contrats doivent être examinés par le Comité exécutif.
3. De modifier la règle 3.6.3 pour faire passer de 250 000 à 500 000 \$ US par an le seuil au-dessus duquel les contrats doivent être envoyés aux États membres du Comité exécutif pour examen et commentaires.

IICA/CE/ Res.80(VII-0/87)
17 juin 1987
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 80
RAJUSTEMENT DE LA LISTE DU PERSONNEL DE L'IICA

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa septième réunion ordinaire,

VU :

Le Règlement du personnel adopté par le Conseil interaméricain de l'agriculture à sa troisième réunion ordinaire en 1985,

Le Plan à moyen terme adopté par le Conseil interaméricain de l'agriculture à sa troisième réunion extraordinaire en 1986,

La résolution IICA/CE/Res.52(VI-0/86) adoptée par le Comité exécutif à sa sixième réunion ordinaire en 1986,

CONSIDÉRANT :

La nécessité de terminer le rajustement dans les plus brefs délais, de l'effectif du personnel technique et administratif de l'IICA en fonction des nouvelles lignes d'action des programmes inclus dans le Plan à moyen terme,

La nécessité de continuer à agir en respectant scrupuleusement les droits du personnel et en facilitant en outre le rapatriement de ceux qui cessent leurs fonctions, dans leur pays d'origine,

DÉCIDE :

1. De reconnaître les efforts qu'a déployés le Directeur général pour rajuster la liste du personnel compte tenu des lignes d'action établies par le Conseil interaméricain de l'agriculture.
2. De demander au Directeur général d'étudier une proposition dûment quantifiée, visant à faciliter et à accélérer le processus de renouvellement des cadres techniques, spécialement le personnel ordinaire, compte tenu du critère mentionné dans la présente résolution. Cette proposition devra être présentée à la prochaine réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture.

3. De demander au Directeur général que, dans le processus d'engagement du personnel professionnel international, il tienne compte de l'article 36 du Règlement intérieur de la Direction générale: "La nomination et la promotion du personnel se fait équitablement, sans distinction de race, de religion, ou de sexe. Seules la compétence, l'expérience, l'efficacité et la probité sont prises en compte. Dans le même temps, le recrutement se fait sur la base de la représentation géographique la plus large possible parmi les ressortissants des États membres, sauf dans des cas d'exception où, pour des besoins du service, il faut nommer des ressortissants d'États autres."

IICA/CE/Res.81(VII-0/87)

16 juin 1987

Original : anglais

RÉSOLUTION N° 81

MODIFICATION À LA RÈGLE 4.10 DU RÈGLEMENT FINANCIER

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa septième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.155(87), "Modification proposée à la règle 4.10 du Règlement financier",

CONSIDÉRANT :

Qu'en vertu de l'article 92 du Règlement intérieur de la Direction générale l'acquisition de certains biens et services doit se faire par des méthodes concurrentielles, sous réserve des exceptions contenues dans ledit article,

Que la règle 4.10 du Règlement financier est incompatible avec l'article 92 du Règlement intérieur de la Direction générale parce que, sans tenir compte des exceptions contenues dans l'article 92, elle exige le recours à des méthodes concurrentielles pour "tout type de contrat d'une valeur de plus de 10 000 \$ US",

DÉCIDE :

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture de modifier la première phrase de la règle 4.10 en ajoutant à cette phrase: "Sauf dans les cas prévus par l'article 92 du Règlement intérieur de la Direction générale, [...]".

IICA/CE/Res.82(VII-0/87)
16 juin 1987
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 82

RÔLE DES RESSOURCES EXTÉRIEURES ET STRATÉGIE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa septième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.156(87), "Rôle des ressources extérieures et stratégie",

CONSIDÉRANT :

Que le document présenté par le Directeur général permet au Comité exécutif de connaître la stratégie que l'Institut suivra dans le cadre du Plan à moyen terme 1987-1991 pour obtenir des ressources autres que les quotes-parts,

Que le Comité reconnaît les efforts que la Direction générale de l'IICA déploie pour obtenir des ressources autres que les quotes-parts afin de compléter et d'élargir les opérations menées actuellement grâce aux quotes-parts,

DÉCIDE :

1. D'accueillir avec satisfaction le document IICA/CE/Doc.156(87), "Rôle des ressources extérieures et stratégie" et l'exposé oral de la Direction générale.
2. De remercier les pays et organismes donateurs de leur confiance en l'IICA et de demander un soutien permanent, étant donné l'avantage que représente pour les États membres le fait que l'IICA puisse compter sur des ressources autres que les quotes-parts.
3. De demander aux pays membres d'aider l'IICA à obtenir des ressources extérieures afin de renforcer l'action de l'Institut dans les pays.
4. De demander au Directeur général de continuer à tenir informées les futures réunions du Comité exécutif des résultats obtenus dans la recherche de ressources extérieures.

IICA/CE/Res.83(VII-0/87)
16 juin 1987
Original : espagnol

RÉSOLUTION N 83

MODIFICATION DU CONTRAT CONSTITUTIF DU CATIE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa septième réunion ordinaire,

VU :

La résolution n° 5-87/7ROCD du conseil d'administration du CATIE et l'exposé, à ce sujet, du Directeur général de l'IICA,

CONSIDÉRANT :

Qu'à sa troisième réunion extraordinaire tenue à Mexico du 27 au 30 octobre 1986, le Conseil interaméricain de l'agriculture a adopté la nouvelle version du contrat constitutif du CATIE par sa résolution IICA/JIA/Res. 107(III-E/86),

Qu'à sa septième réunion ordinaire tenue à Turrialba, Costa Rica, le 8 juin 1987, par sa résolution n° 5-87/7/ROCD, le conseil d'administration du CATIE a adopté une modification de la nouvelle version précitée, consistant à supprimer la clause 37, celle-ci étant inutile aux termes de la clause 30 du contrat en vigueur, qui établit que des modifications pourront être apportées audit contrat si elles sont adoptées par le conseil d'administration et le Conseil interaméricain de l'agriculture à la majorité des deux tiers,

Que par la même résolution, le conseil d'administration du CATIE demande au Conseil interaméricain de l'agriculture d'adopter cette modification et de l'autoriser à mettre en vigueur le contrat modifié à partir du 1^{er} janvier 1988,

DÉCIDE :

1. De recommander au conseil interaméricain de l'agriculture qu'il satisfasse la demande du Conseil d'administration du CATIE contenue dans la résolution n° 5-87/7ROCD.
2. Qu'en conséquence, a) soit supprimée la clause 37 et corrigé le numéro des deux clauses finales de la dernière version du Contrat constitutif du CATIE; b) soit fixée au 1^{er} janvier 1988 la date d'entrée en vigueur du contrat modifié.

IICA/CE/Res.84(VII-0/87)
16 juin 1987
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 84

RAPPORT BIENNAL DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT (CATIE) ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS DU CATIE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa septième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc.153(87) et IICA/CE/Doc.154(87) intitulés respectivement "Rapport sur les activités du CATIE pour l'exercice biennal 1986-1987" et "Rapport des vérificateurs externes sur les états financiers du CATIE",

CONSIDÉRANT :

Que dans le rapport présenté par le Directeur général de l'IICA et le Directeur du CATIE fait ressortir les mesures importantes qui ont permis de renforcer la recherche et l'enseignement agricoles nécessaires au développement régional,

Que la consolidation des réseaux régionaux de coopération en matière d'enseignement supérieur et de formation agricole a connu de grands progrès,

Que le Rapport des vérificateurs externes sur les états financiers du CATIE signale une meilleure gestion administrative du CATIE,

DÉCIDE :

1. D'exprimer sa satisfaction au conseil d'administration du CATIE pour les progrès qui ont été réalisés dans la gestion technique et administrative du Centre.
2. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture d'adopter ces rapports.

IICA/CE/Res.85(VII-0/87)

17 juin 1987

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 85

PROPOSITION SUR LA DÉFINITION DES CRITÈRES DE LA RÉPARTITION DES RESSOURCES
AFFECTÉES A LA COOPÉRATION TECHNIQUE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa septième réunion ordinaire,

VU :

Le Projet de programme-budget qu'il est recommandé d'adopter au Conseil interaméricain de l'agriculture pour la période 1988-1989,

La proposition de répartition des ressources ordinaires par pays qui contient le Projet de programme-budget présenté.

CONSIDÉRANT :

Que dans la répartition des ressources ordinaires dans le Projet de Programme-budget 1988-1989, il existe des réductions importantes du crédit budgétaire affecté à quelques pays moins développés par rapport à la région,

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture n'a pas défini de critères pour mettre en oeuvre la politique indiquée dans le Plan à moyen terme 1987-1991 en fonction de l'augmentation du niveau de participation des pays relativement moins développés dans la répartition des ressources ordinaires de l'Institut.

DÉCIDE :

1. De reconnaître les efforts que déploie le Directeur général pour réaffecter les ressources de l'Institut conformément aux lignes d'action du Plan à moyen terme 1987-1991.
2. De recommander que dans la répartition des ressources de l'Institut se reflète l'appui des pays les plus développés pour l'amélioration agricole et le bien-être rural des pays relativement moins développés de la région.
3. De demander au Directeur général que, pour la prochaine réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture, il présente une proposition sur des critères qui, en se basant sur une classification des pays de l'IICA selon leur niveau de développement, permettraient de concentrer une plus grande proportion des ressources de coopération technique sur les pays relativement moins développés. Ces critères devront aussi tenir compte de la promotion de la coopération horizontale entre les États membres.

IICA/CE/Res.86(VII-0/87)
17 juin 1987
Original : anglais

RÉSOLUTION N° 86

ÉTUDE DES ARRIÉRÉS

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa septième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Qu'il y a des arriérés dans le paiement des quotes-parts annuelles,

Que ces arriérés découlent de la pénurie temporaire de devises fortes dans nombre d'États membres,

DÉCIDE :

De charger le Directeur général d'étudier les divers moyens de régler les arriérés survenus dans le règlement des quotes-parts annuelles et de présenter cette étude, assortie de recommandations, à la quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

IICA/CE/Res.87(VII-0/87)
17 juin 1987
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 87

RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa septième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que la Convention portant création de l'Institut, article 8, f, et le Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture, article 2, f, établissent que le Conseil a pour mandat de fixer la rémunération du Directeur général,

DÉCIDE :

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture de fixer la rémunération du Directeur général, pour l'exercice biennal 1988-1989, au même montant que pour l'exercice 1986-1987.

IICA/CE/Res.88 (VII-0/87)
17 juin 1987
Original : anglais

RÉSOLUTION N° 88

EXAMEN DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN
DE L'AGRICULTURE ACTUELLEMENT EN VIGUEUR

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa septième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.150(87)rev., "Rapport sur l'exécution des résolutions du Conseil interaméricain de l'agriculture",

CONSIDÉRANT :

Que l'examen du document susmentionné montre que : 1) il y a des résolutions qui devraient être éliminées de la liste des résolutions du Conseil interaméricain de l'agriculture actuellement en vigueur, parce que les actions qu'elles exigent, ont été accomplies en totalité ou que, par ailleurs, elles ne sont plus pertinentes; 2) il y a des résolutions qui continuent d'avoir un effet normatif et qui devraient être incorporées aux textes réglementaires pertinents des différents organes de l'Institut; 3) il y a des résolutions en suspens du Comité exécutif qui devraient figurer dans la liste de celles de l'Institut qui sont actuellement en vigueur,

DÉCIDE :

1. De donner instruction au Directeur général :
 - a. De préparer pour le Conseil interaméricain de l'agriculture une étude des résolutions figurant dans la liste de celles qui sont actuellement en vigueur, ainsi que des autres résolutions en suspens que le Comité exécutif a prises lors de séances antérieures, pour identifier : 1) celles qu'il est possible d'éliminer parce que les actions qu'elles exigent, ont été achevées ou que, par ailleurs, elles ne sont plus pertinentes; 2) les résolutions qui exigent un suivi, tel qu'une reconfirmation de la part du Conseil interaméricain de l'agriculture;
 - b. D'ajouter à la liste des résolutions en vigueur de l'Institut, qui sera présentée à de futures réunions du Comité exécutif, les résolutions du Comité exécutif: 1) qui n'ont pas été sou-

mises à la considération du Conseil interaméricain; 2) qui exigent que la Direction générale soit prene des mesures permanentes, soit entreprenne d'autres actions, 3) qui n'ont pas été entièrement exécutées;

- c. De préparer, pour les soumettre à la considération du Comité exécutif à sa prochaine réunion ordinaire, des projets de modifications à apporter aux règlements pertinents des différents organes de l'IICA, modifications ayant pour objet d'y incorporer les disposition contenues dans les résolutions du Conseil interaméricain actuellement en vigueur et ayant un effet normatif permanent.
2. De recommander que, d'après l'étude et les recommandations mentionnées ci-dessus, le Conseil interaméricain de l'agriculture élimine de la liste des résolutions du Conseil actuellement en vigueur celles qui ne sont plus pertinentes.

IICA/CE/Res.89(VII-0/87)

16 juin 1987

Original : anglais

RÉSOLUTION N° 89

POUVOIRS

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa septième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 7 du Règlement intérieur du Comité exécutif se lit :
"Les représentants de chaque État membre qui fait partie du Comité sont accrédités par leurs gouvernements respectifs, par communication transmise au Directeur général, leur octroyant pleins pouvoirs pour participer aux décisions sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion du Comité",

Que l'article 9 du Règlement intérieur du Comité exécutif se lit :
"Les représentants des États membres qui participent en qualité d'observateurs sont accrédités par leurs gouvernements respectifs, par communication adressée au Directeur général",

Que les invitations, lancées par le Directeur général, à participer aux réunions du Comité exécutif et aux autres réunions administrées par la Direction générale ne fournissent pas une information suffisante pour assurer une présentation uniforme des pouvoirs,

Que l'uniformité des pouvoirs présentés par les participants aux réunions de l'IICA faciliterait la tâche des commissions de vérification des pouvoirs chargées d'évaluer l'authenticité et la complétude de ces pouvoirs,

DÉCIDE :

De recommander que le Directeur général, lorsqu'il convoque des réunions administrées par la Direction générale, y compris les réunions du Comité exécutif, inclue dans la convocation des instructions spécifiques, conformes au Règlement intérieur, concernant les pouvoirs à présenter à ces réunions.

IICA/CE/Res.90 (VII-0/87)
16 juin 1987
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 90

TITRE DE FONCTIONNAIRE HONORAIRE À M. JORGE SORIA VASCO

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa septième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.157(87), "Demande d'octroi du titre de fonctionnaire honoraire",

CONSIDÉRANT :

Que M. Jorge Soria Vasco a consacré une grande partie de sa vie professionnelle au service de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, où il a occupé des postes importants et rempli ses fonctions avec beaucoup de dévouement, de compétence et de succès,

Que M. Soria remplit toutes les conditions prescrites à l'article 13 du Règlement intérieur de la Direction générale pour obtenir le titre de "fonctionnaire honoraire",

DÉCIDE :

1. D'exprimer sa reconnaissance à M. Jorge Soria pour son travail et pour son leadership remarquable en matière de sciences agricoles, et notamment pour son importante contribution dans le domaine du cacao.
2. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture d'accorder à M. Jorge Soria Vasco le titre de "fonctionnaire honoraire" de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, avec tous les privilèges et les prérogatives que confère ce titre.

IICA/CE/Res.91(VII-08/87)
16 juin 1987
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 91

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa septième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.158(87), " Ordre du jour provisoire de la quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture ",

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4,p, du Règlement intérieur du Comité exécutif établit que celui-ci doit: "Analyser l'ordre du jour provisoire des réunions du Conseil...",

Que le Comité exécutif à sa septième réunion ordinaire a étudié ledit ordre du jour,

DÉCIDE :

D'accepter le document IICA/CE/Doc.158(87) comme Ordre du jour provisoire pour la quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, en y ajoutant les points adoptés par la septième réunion ordinaire du Comité exécutif au moyen de résolutions et qui n'ont pas été inclus dans l'ordre du jour de cette réunion.

IICA/CE/Res.92(VII-0/87)
16 juin 1987
Original: espagnol

RÉSOLUTION N 9 92

DATE ET SIÈGE DE LA HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU
COMITÉ EXÉCUTIF

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa septième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Qu'il est nécessaire d'indiquer la date et le lieu de la huitième réunion ordinaire du Comité exécutif,

Que, conformément à l'article 19 du Règlement intérieur du Comité exécutif, cet organe doit tenir une réunion ordinaire chaque année,

Que, conformément à l'article 22, lorsqu'aucun État membre ne s'offre comme siège pour cette réunion, cette dernière se tient au siège de l'Institut.

DÉCIDE :

1. De tenir la huitième réunion ordinaire du Comité exécutif au siège de la Direction générale de l'IICA, à San José, Costa Rica, pendant la première semaine d'août 1988.
2. De charger le Directeur général de convoquer et d'inviter les États membres et les autres participants, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

SIGNATURE DU RAPPORT FINAL

SIGNATURE DU RAPPORT FINAL DE LA
SEPTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

En application des dispositions de l'article 91 du Règlement intérieur du Comité exécutif, il est procédé à la signature du rapport final de la septième réunion ordinaire du Comité exécutif à 17 heures le 17 juin mil neuf cent quatre-vingt sept au bureau central de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

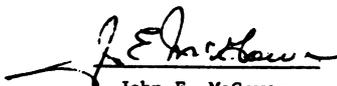
Le présent rapport final est présenté en espagnol, en anglais, en français et en portugais, dont les versions font également foi.

Le Secrétaire déposera les originaux dans les archives de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture et la Direction générale enverra la version officielle de ce rapport aux gouvernements des États membres, aux observateurs permanents de l'Institut et aux autres participants à la réunion.

San Isidro de Coronado, San José, Costa Rica.



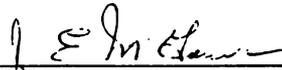
Martín E. Piñeiro
Directeur Général



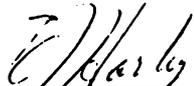
John E. McGowan
Président

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

En vertu de la délégation de pouvoirs qui leur a été conférée par le plenum de la septième réunion ordinaire du Comité exécutif, les soussignés adoptent par la présente les procès-verbaux des cinquième et sixième séances et de la séance de clôture de cette réunion.

 87-06-18
John E. McGowan
Président

 15-6-67
Cornelis S. H. Ardjosemito
Délégué du Suriname

 15/6/67
Kenneth Harley
Délégué du Canada



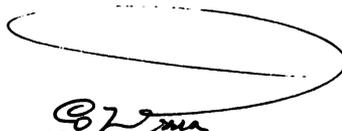
RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS
DE LA SEPTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Conformément aux dispositions de l'article 50 du Règlement intérieur du Comité exécutif, celui-ci a créé la Commission de vérification des pouvoirs de la septième réunion ordinaire et désigne les représentants de Guatemala, du Pérou, du Surinam et l'Uruguay pour la composer.

La Commission a examiné les pouvoirs des représentants des États membres du Comité exécutif, à savoir la Bolivie, le Brésil, le Canada, le Guatemala, la Guyane, Haïti, le Honduras, le Nicaragua, le Pérou, le Suriname, l'Uruguay et le Venezuela.

San José, Costa Rica, le 16 juin 1987.



Carlos de León Prera
Représentant du Guatemala



Héctor Matallana
Représentant du Pérou



Cornelis S.H. Ardjosemito
Représentant du Surinam



Antonio Entenza Martins
Por Pedro Ochoa
Représentant de l'Uruguay



ORDRE DU JOUR

IICA/CE/Doc.145(VII-0/87)rev.
15 juin 1987
Original : espagnol

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la Réunion (IICA/CE/Doc.146(87))
2. Rapport annuel 1986 (Sans numéro)
3. Rapport du Directeur général sur les programmes de l'IICA (IICA/CE/Doc.147(87))
4. Rapport des vérificateurs externes sur les états financiers de l'IICA (IICA/CE/Doc.148(87))
5. Commentaires du Directeur général sur le rapport des vérificateurs externes (IICA/CE/Doc.149(87))
6. Rapport sur l'exécution des résolutions du Conseil interaméricain de l'agriculture (IICA/CE/Doc.150(87))rev.
7. Rapport d'avancement sur la IX^e Conférence interaméricaine des ministres de l'agriculture (IICA/CE/Doc.151(87))
8. Projet de programme-budget 1988 1989 (IICA/CE/Doc.152(87))rev.
9. Rapport sur les activités du CATIE pour l'exercice biennal 1986-1987 (IICA/CE/Doc.153(87))
10. Rapport des vérificateurs externes sur les états financiers du CATIE (IICA/CE/Doc.154(87))
11. Modification à la règle 4.10 du Règlement financier (IICA/CE/Doc.155(87))
12. Rôle des ressources extérieures et stratégie (IICA/CE/Doc.156(87))
13. Demande d'octroi du titre de fonctionnaire honoraire (IICA/CE/Doc.157(87))

14. **Ordre du jour provisoire de la
quatrième réunion ordinaire du
Conseil interaméricain de l'agri-
culture** (IICA/CE/Doc.158(87))
15. **Date et lieu de la huitième
réunion ordinaire du Comité
exécutif** (IICA/CE/Doc.159(87))
16. **Autres questions**

LISTE DES PARTICIPANTS



ESTADOS MIEMBROS DEL IICA INTEGRANTES DEL COMITE EJECUTIVO
MEMBER STATES OF IICA ON THE EXECUTIVE COMMITTEE
ESTADOS MIEMBROS DO IICA PARTICIPANTES DO COMITÊ EXECUTIVO
ÉTATS MEMBRES DE L'IICA (QUI SIÈGENT AU COMITÉ EXECUTIF

BOLIVIA/BOLÍVIA/BOLIVIE

Titular/Regular/Titulaire:

Jaime Muñoz-Reyes
Asesor General - Cooperación Internacional
Ministerio de Asuntos Campesinos
y Agropecuarios
La Paz

BRASIL/BRAZIL/BRÉSIL

Titular/Regular/Titulaire:

Roberto Rodrigues Corrêa de Araujo
Diretor da Divisão Técnica - DITEC
Coordenação de Assuntos Internacionais
de Agricultura - CINGRA
Ministério da Agricultura
Brasília, D.F.

Suplente/Alternate/Suppléant:

José Vicente da Silva Lessa
Segundo Secretário
Ebaixada do Brasil
Apartado 10.132
San José

CANADA/CANADÁ

Titular/Regular/Titulaire:

John E. McGowan
Senior Assistant Deputy Minister
Agriculture Canada
Sir John Carling Building
Ottawa, Ontario K1A 0C5

Suplentes/Alternates/Suppléants:

Bryan Perkins
Director General, Farm Development Policy
Agriculture Canada
Sir John Carling Building
Ottawa (Ontario), KIA OC5

Kenneth Harley
Director
South American Relations Division
Department of External Affairs
Ottawa, KIA OA6

Domingus Donida
Director for South American Region
Canadian International Development
Agency - CIDA
Place du Centre
200 Promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4

GUATEMALA

Titular/Regular/Titulaire:

Carlos de León Prera
Viceministro de Agricultura
Ministerio de Agricultura, Ganadería
y Alimentación
Guatemala

GUYANA/GUIANA/GUYANE

Titular/Regular/Titulaire:

Hon. Patrick L. McKenzie, A.A.
Senior Minister in the
Ministry of Agriculture
Ministry of Agriculture
Georgetown

HAITI

Titular/Regular/Titulaire:

Alex Louis Tanis
Coordonnateur de l'Assistance Externe
Ministère de l'Agriculture, des Ressources
Naturelles et du Développement Rural
Damien
Port-au-Prince

HONDURAS

Titular/Regular/Titulaire:

Roberto Villeda Toledo
Asesor del Ministro de Recursos Naturales
Ministerio de Recursos Naturales
Tegucigalpa

NICARAGUA/NICARAGUA

Titular/Regular/Titulaire:

Iván Gutiérrez Azuirre
Subdirector General de Economía
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
y Reforma Agraria - MIDINRA
Managua

PERU/PÉROU

Titular/Regular/Titulaire:

Guillermo Burga Ortiz
Director Ejecutivo
Proyecto de Planificación Agrícola y
Desarrollo Institucional (PADI)
Ministerio de Agricultura
Lima

Suplente/Alternate/Suppléant:

Héctor Matallama Martínez
Consejero
Embajada de Perú en Costa Rica
Apartado 4248
San José

SURINAME

Titular/Regular/Titulaire:

Hon. Cornelis S. H. Ardjosemito
Minister of Agriculture, Animal
Husbandry and Fishery
Ministry of Agriculture, Animal
Husbandry and Fishery
Cultuurtuinlaan
Paramaribo

Suplente/Alternate/Suppléant:

George Soerjoesing
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Animal
Husbandry and Fishery
Cultuurtuinlaan
Paramaribo

URUGUAY/URUGUAI

Titular/Regular/Titulaire:

Pedro Olmos
Subdirector General
Ministerio de Ganadería, Agricultura
y Pesca
Montevideo

Suplente/Alternate/Suppléant:

Antonio Entenza
Consejero
Embajada de Uruguay en Costa Rica
Apartado 3448
San José

VENEZUELA

Titular/Regular/Titulaire:

Martín Ramírez Blanco
Presidente
Fondo de Crédito Agropecuario
Ministerio de Agricultura y Cría
Caracas

Suplente/Alternate/Suppléant:

Aída Núñez Rausseo
Jefe
Oficina de Relaciones Internacionales
Ministerio de Agricultura y Cría
Caracas

ESTADOS MIEMBROS DEL IICA NO INTEGRANTES DEL COMITE EJECUTIVO
MEMBER STATES OF IICA NOT ON THE EXECUTIVE COMMITTEE
ESTADOS MEMBROS DO IICA NAO PARTICIPANTES DO COMITÊ EJECUTIVO
ÉTATS MEMBRES DE L'IICA QUI NE SIÈGENT PAS AU COMITÉ EXÉCUTIF

ARGENTINA/ARGENTINE

Titular/Regular/Titulaire:

Ana María Ibargaray de Houssay
Jefe Sección Consular
Embajada de Argentina en Costa Rica
Apartado 1963
1000 San José

COLOMBIA/COLOMBIE

Titular/Regular/Titulaire:

Jorge Bustamente Roldán
Gerente General del Fondo de
Desarrollo Rural Integrado (DRI)
Carrera 10a., No. 27-27, Piso 11
Bogotá

COSTA RICA

Titular/Regular/Titulaire:

Eduardo Zumbado
Director, Asesoría Jurídica
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San José

Suplente/Alternate/Suppléant:

Maureen Clarke
Subdirectora, Asesoría Jurídica
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San José

CHILE/CHILI

Titular/Regular/Titulaire:

Roberto Plaza
Segundo Secretario
Embajada de Chile en Costa Rica
Apartado 10.102
San José

Suplente/Alternate/Suppléant:

Juan Aníbal Barrea
Tercer Secretario
Embajada de Chile en Costa Rica
Apartado 10.102
San José

ECUADOR/EQUADOR/ÉQUATEUR

Titular/Regular/Titulaire:

Diego Gandara
Viceministro de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Quito

Suplentes/Alternates/Suppléants:

Iván Peñaherrera Delgado
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
de Ecuador en Costa Rica
Embajada de Ecuador
Apartado 1374
1000 San José, Costa Rica

Juan Pablo Valdivieso
Segundo Secretario
Embajada de Ecuador en Costa Rica
Apartado 1374
1000 San José

ESTADOS UNIDOS/UNITED STATES/ÉTATS-UNIS

Titular/Regular/Titulaire:

Roger P. Lewis
International Relations Adviser
Office of International Cooperation
and Development
Department of Agriculture
Washington, D.C. 20250

Suplentes/Alternates/Suppléants:

Max F. Bowser
Agricultural Attache
U.S. Embassy in Costa Rica
Apartado Postal 10083
San José

Lynne A. Reich
International Relations Specialist
Office of International Cooperation
and Development
Department of Agriculture
Washington, D.C. 20250

John McMahon
Assistant Regional Agricultural
Development Officer - ROCAP
U.S. Embassy in Costa Rica
Apartado Postal 10083
San José

Dan Sheesley
Asesor Veterinario - Convenio
Antiaftosa Bilateral (APHIS)
U.S. Embassy in Costa Rica
Apartado Postal 10083
San José

MEXICO/MEXIQUE

Titular/Regular/Titulaire:

Víctor Manuel del Angel
Director de Cooperación Internacional
Secretaría de Agricultura y Recursos
Hidráulicos
México, D.F.

Suplentes/Alternates/Suppléants:

Guadalupe Belloc Ybarra
Subdirectora de Organismos Regionales
y Autónomos
Secretaría de Agricultura y Recursos
Hidráulicos
México, D.F.

Ricardo Santana Velásquez
Segundo Secretario
Embajada de México en Costa Rica
Apartado 10107
1000 San José

PANAMA

Titular/Regular/Titulaire:

Alexis Calderón Peñaloza
Representante Permanente ante el CATIE
Consejero Agrícola
Embajada de Panamá en Costa Rica
Apartado 94
1000 San José

REPUBLICA DOMINICANA/DOMINICAN REPUBLIC/REPÚBLIQUE DOMINICAINE

Titular/Regular/Titulaire:

Luis Ernesto Pérez Cuevas
Subsecretario de Estado
de Planificación Sectorial Agropecuaria
Secretaría de Estado de Agricultura
Santo Domingo

PAISES MIEMBROS DE LA OEA NO MIEMBROS DEL IICA
OAS MEMBER COUNTRIES NOT MEMBERS OF IICA
ESTADOS MEMBROS DA OEA NÃO MEMBROS DO IICA
PAYS MEMBRES DE L'OEI ET NON MEMBRES DE L'IICA

SAN VICENTE Y LAS GRENADINAS/ST. VINCENT AND THE GRENADINES/SÃO VICENTE
E GRENADINAS/SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES

Titular/Regular/Titulaire:

Hon. Marcus De Freitas
Minister of Trade, Industry and
Agriculture
Ministry of Trade, Industry and
Agriculture
Kingstown

Suplente/Alternate/Suppléant:

Calvin Nicholls
Deputy Chief Agricultural Officer
Ministry of Trade, Industry and
Agriculture
Kingstown

PAISES OBSERVADORES PERMANENTES
PERMANENT OBSERVER COUNTRIES
OBSERVATEURS PERMANENTS

ALEMANIA/GERMANY/ALEMANHA/ALLEMAGNE

Rudolf Schloz
Consejero
Embajada de la República Federal
de Alemania en Costa Rica
Apartado 4017
San José, Costa Rica

ESPAÑA/SPAIN/ESPANHA/ESPAGNE

Vicente González
Jefe Misión ICI
Embajada de España en Costa Rica
Apartado 10150
1000 San José

FRANCIA/FRANCE/FRANÇA

Michel Ribard
Coordinador del Programa de
Cooperación Francesa en América Central
Dirección General del IICA
Apartado Postal 55
2200 Coronado
San José, Costa Rica

ITALIA/ITALY/ITALIE

Nicola Silvestri
Encargado de la Sección Comercial
Embajada de Italia
Apartado 1729
San José, Costa Rica

PAISES BAJOS/NETHERLANDS/PAÍSES BAIXOS/PAYS-BAS

Matthijs Van Bonzek
Secretario de la Embajada Real de los
Países Bajos
Apartado 10.285
1000 San José

ORGANISMOS DEL SISTEMA INTERAMERICANO
AGENCIES OF THE INTER-AMERICAN SYSTEM
ORGANISMOS DO SISTEMA INTERAMERICANO
ORGANISMES DU SYSTEME INTERAMERICAIN

ORGANIZACION DE LOS ESTADOS AMERICANOS
ORGANIZATION OF AMERICAN STATES
ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS

Fernando Bravo Gómez
Director
Oficina de la OEA en Costa Rica
Apartado 10166
San José

Juan José Castro
Coordinador del Proyecto de Energía
Oficina de la OEA en Costa Rica
Apartado 10166
San José

BANCO INTERAMERICANO DE DESARROLLO
INTER-AMERICAN DEVELOPMENT BANK
BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT

José Soto Angli
Jefe, Sección de Ganadería
Análisis de Proyectos - BID
1300 New York Avenue
Washington, D.C. 20577
EUA

COMISION INTERAMERICANA DE MUJERES
INTER-AMERICAN COMMISSION OF WOMEN
COMMISSION INTERAMERICAINE DES FEMMES

Rosa Grefias Morales
Representante de la CIM en Costa Rica
Escuela de Historia
Universidad de Costa Rica
Ciudad Universitaria Rodrigo Facio
San José

INSTITUTO INDIGENISTA INTERAMERICANO
INTER-AMERICAN INDIAN INSTITUTE

Mario Fernando Alvarado Sánchez
Encargado de Cooperación Internacional
Congreso Nacional de Asuntos
Indigenistas (CONAI)
Apartado 2203
San José, Costa Rica

OFICINA PANAMERICANA DE LA SALUD
PAN AMERICAN HEALTH ORGANIZATION

Primo V. Arambulo III
Coordinador Encargado del Programa
de Salud Pública Veterinaria
OPS/PAHO
525 Twenty-Third Street, N.W.
Washington, D.C. 20037, EUA

OBSERVADORES DE ORGANISMOS
OBSERVERS FROM OTHER AGENCIES
OBSERVATEURS D'ORGANISMES

ASOCIACION LATINOAMERICANA DE INSTITUCIONES
FINANCIERAS DE DESARROLLO

Jaime Espinosa
Asesor General de ALIDE
Apartado 3988
Lima 27, Perú

BANCO CENTROMERICANO DE INTEGRACION
ECONOMICA

Adrián Hernández
Encargado de la Promoción de los
Sectorios Productivos (BCIE)
Condominio Las Américas, 6to. Piso
San José

CARIBBEAN DEVELOPMENT BANK

J. Bernard Yankey
Director
Projects Department - CDB
P.O. Box 408, Wildey
St. Michael, Barbados

CENTRO AGRONOMICO TROPICAL DE INVESTIGACION
Y ENSEÑANZA

Oscar Fonseca Rojas
Subdirector del CATIE
Apartado 74
Turrialba, Costa Rica

CENTRO INTERNACIONAL DE AGRICULTURA
TROPICAL

Guillermo Gálvez
Coordinador del Programa de Frijol
para Centroamérica y el Caribe - CIAT
Dirección General del IICA
Apartado Postal 55
2200 Coronado
San José, Costa Rica

CENTRO INTERNACIONAL DE MEJORAMIENTO DE
MAIZ Y TRIGO

Juan Carlos Martínez
Jefe del Programa de Economía - CIMMYT
Apartado Postal 6-641
Colonia Juárez, Delegación Cuauhtémoc
06600 México, D.F., México

CENTRO INTERNACIONAL DE LA PAPA

Oscar Malamud
Director Regional para América
Latina - CIP
Apartado Aéreo 92654
Bogotá, Colombia

INSTITUT DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL
ET DE COOPERATION

Georges Hénault
Directeur - IDIC
Université d'Ottawa
50 rue du Collège
Ottawa, Ontario, K1N 6N5
Canadá

INSTITUTO LATINOAMERICANO DE PLANIFICACION
ECONOMICA Y SOCIAL

Mario Fernández Baeza
Experto Principal
Proyecto de Democratización
y Consolidación Social - ILPES
Apartado 4540
San José, Costa Rica

ORGANISMO INTERNACIONAL REGIONAL DE
SANIDAD AGROPECUARIA

Evaristo Morales
Representante de OIRSA
en Costa Rica
Apartado 3628
1.000 San José

ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL TRABAJO

Eric de Vries
Director Adjunto - OIT
Apartado Postal 10170
San José, Costa Rica

PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA
EL DESARROLLO

Percy Rodríguez Noboa
Representante Residente - PNUD
Apartado 4540
San José, Costa Rica

SECRETARIA PERMANENTE DEL TRATADO GENERAL
DE INTEGRACION ECONOMICA CENTROAMERICANA

Jorge Luis Araya Fallas
Representante de SIECA en Costa Rica
Apartado 5392
San José

FONCTIONNAIRES DE L'IICA

Martín E. Piñeiro	Directeur général
L. Harlan Davis	Sous-directeur général
Félix Cirio	Conseiller du Directeur général
Fernando Suárez de Castro	Conseiller du Directeur général
Jorge Werthein	Directeur des opérations publiques
J. André Ouellette	Directeur pour la coordination des affaires institutionnelles
Diego Londoño	Directeur de la programmation et de l'évaluation
Paul E. Sisk	Directeur des finances
Cassio Luiselli	Sous-directeur général adjoint chargé des opérations
Rodolfo Martínez Ferraté	Directeur des opérations de la zone centrale
Reginald Pierre	Directeur des opérations de la zone caraïbe
Luis A. Montoya	Directeur des opérations de la zone andine
Arnaldo Veras	Directeur des opérations de la zone sud
Carlos Pomareda	Directeur chargé du Programme I: Analyse et planification de la politique agricole
Eduardo Trigo	Directeur du Programme II: Mise au point et transfert de technologies
Fausto Jordán	Directeur du Programme III: Organisation et administration du développement rural
Rodolfo Quirós	Directeur du Programme IV: Commercialisation et industrie agricole
Harry Mussman	Directeur du Programme V: Santé animale et santé végétale
Ernani Fiori	Représentant du l'IICA au Canada
Juan Montero	Président de l'Association du personnel

LISTE DES FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION

FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION

Directeur général	Martín E. Pifeiro
Secrétaire technique	J. André Ouellette
Conseillers juridiques	William Berenson Fernando Suárez de Castro
Rédaction des procès-verbaux	Danielle Trottier Michael Snarskis
Secrétariat des délégués	Rosita Arias Virginia Ugalde
Chef du service linguistique	Elizabeth M. Lewis Marilia Alvarez
Traduction et édition	
Anglais	Adrián Sotela Deborah Cheifetz
Espagnol	Alejandra Campbell Tomás Saraví Orlando García
Portugais	Zita Pessoa Dorival Moreira
Français	Henri Dumas Jean Marcotte Bruno Lobrichon
Interprétation	
Anglais	Anita Kaufman Marjorie Buerghenthal
Espagnol	Mario Samper James Hirsch
Portugais	María Helena Oliveros Vera Andrade
Français	Rolan Sarot Jacques Gruber

Chefs du service des documents

Roxana Montero
Alba Muñoz

Coordonnatrices de la dayctylographie
et de la correction d'épreuves

Maritza Chavarría
Maureen Obando
Sonia Valverde
Sonia García
Vera Vargas
Ana C. Gómez
Gudrun Grundweld
María Elena Vargas
Isabel Bolaños
Flor Loaiza
Mercia de Saénz
Ana Cristina Araya
Ana Nery Damasceno
José Joaquín Badilla
Anabelle Herrera
Laura Fernández
Marcela Scott
Max Alejandro Alvarez
María Teresa Bermúdez
María de los A. Caravaca
Zahyra Obando Zamora
Gladys González
Gladys Delgado
Eva Schnell
Mabel Valerín

Inscription, distribution des
documents et services d'accueil

Aiza Vargas
Ma. Elena González

Reina Arias
María Luisa González
Zaida Granados
Lorena Muñoz
Olqa Zeledón

Enregistrement et fonctionnement du
matériel d'interprétation

Myrna Chacón
Victor Sánchez
Manuel León
Clotilde Rodríguez
Mariantonieta Cordido

Transcription

Dinorah Corrales
Leda Avila
Patricia Jara
Ana Victoria Rojas
Elisa Barrantes

Impression des documents	Guiselle Madrigal Juan Mata
Photocopie et garçons de course	Eduardo Garnier Carlos Mata Miguel Porras Ronald Hidalgo Rolando Urbina
Protocole	José Antonio Picado Ana Lucía Arguedas Etelgive Ortiz Marlene Montoya
Presse	Mario Vilches Miguel Martí Mario Segura Patricia Baltodano Rocío Ruiz
Appui logistique et services	Guillermo Herrera Rafael Cordero Jorge Castro Hugo Núñez Enrique Carmona Floribeth Alfaro Edwin Morales

LISTE DES DOCUMENTS



LISTE DES DOCUMENTS

IICA/CE/Doc.145(87) rev.	Ordre du jour
IICA/CE/Doc.146(87)	Programme de travail
Sans numéro	Rapport annuel 1986
IICA/CE/Doc.147(87)	Rapport du Directeur général sur les programmes de l'IICA
IICA/CE/Doc.148(87)	Rapport des vérificateurs externes sur les états financiers de l'IICA
IICA/CE/Doc.149(87)	Commentaires du Directeur général sur le rapport des vérificateurs externes
IICA/CE/Doc.150(87) rev.	Rapport sur l'exécution des résolutions du Conseil interaméricain de l'agriculture
IICA/CE/Doc.151(87)	Rapport d'avancement sur le IX ^e Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture
IICA/CE/Doc.152(87) rev.	Projet de programme-budget 1988-1989
IICA/CE/Doc.153(87)	Rapport sur les activités du CATIE pour l'exercice biennal 1986-1987
IICA/CE/Doc.154(87)	Rapport des vérificateurs externes sur les états financiers du CATIE
IICA/CE/Doc.155(87)	Modification proposée à la règle 4.10 du Règlement financier
IICA/CE/Doc.156(87)	Rôle des ressources extérieures et stratégie
IICA/CE/Doc.157(87)	Demande d'octroi du titre de fonctionnaire honoraire
IICA/CE/Doc.158(87)	Ordre du jour provisoire de la quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture
IICA/CE/Doc.159(87)	Date et lieu de la huitième réunion ordinaire du Comité exécutif

APPENDICES

ALLOCATION PRONONCÉE PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE DU COSTA RICA
M. ANTONIO ALVAREZ, À LA SÉANCE INAUGURALE DE LA SEPTIÈME
RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'INSTITUT
INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE
(IICA)

Monsieur le Président du Comité Exécutif, Monsieur le Directeur général, Monsieur le Directeur général adjoint de l'IICA, Mesdames et Messieurs les délégués,

C'est pour nous une grande satisfaction que de pouvoir réunir ici les représentants de pays qui, à l'égal du Costa Rica, souhaitent vivement discuter des problèmes dont souffre l'agriculture. Il y a un dénominateur commun entre les personnes ici présentes: nous provenons en grande majorité des pays qui ont une tradition agricole et dont l'économie dépend fortement de la production agricole nationale. Il nous semble donc extrêmement important, par suite des changements que nous avons connus ces dernières années, de pouvoir continuer à travailler de manière de plus en plus soutenue à améliorer l'agriculture dans nos pays. Nous fondons de grandes espérances dans les fruits de la prochaine Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture (CIMA), nous croyons que tous nos pays réussiront à éclaircir une série d'aspects très importants pour la satisfaction de nos besoins, pour les problèmes les plus urgents que nous devons résoudre. Nous croyons sincèrement que la réunion que nous tiendrons dans les prochains mois marquera une étape des plus représentative et des plus significative pour le déroulement de nos activités. En ce sens, nous pensons que l'organisation que l'IICA a mise au point grâce aux préparatifs des derniers mois permet de prévoir des discussions approfondies et précieuses pour tous nos pays.

J'ai eu l'occasion de participer à un séminaire à Cartagena, en Colombie, organisé précisément par l'IICA et dont le but était d'analyser l'influence des politiques macro-économiques sur le développement agricole. Quand le ministre de l'Agriculture de la Colombie y a fait son exposé inaugural, son message aurait pu être adressé dans les mêmes termes, pourrions-nous affirmer, par le ministre de l'Agriculture du Costa Rica et, fort probablement, par les ministres de l'Agriculture de nombreux pays ici représentés. Cela montre bien notre communauté d'intérêts et de problèmes. Cette réunion de Cartagena a permis d'établir très clairement la façon dont la situation avait évolué ces dernières années. L'analyse des politiques macro-économiques, de vue, les débats sur les divers aspects de l'économie nationale de chaque pays et son influence sur l'agriculture ont constitué plus qu'un séminaire, une véritable école de formation pour ceux d'entre nous qui avons eu l'honneur d'y participer. Je crois, et c'est aussi la conviction de notre pays et de notre gouvernement, que nous devons être très optimistes à l'approche de la CIMA.

Nous croyons que nous pourrions tirer de cette conférence d'excellents résultats: une série de décisions qui vont clarifier sensiblement l'avenir du développement agricole de nos pays. Dans le même ordre d'idées, il y a peine huit jours, nous avons l'honneur de tenir une réunion du conseil d'administration du CATIE dans la ville de Turrialba. Nous sommes

parvenus à diverses définitions de ce que doit être l'avenir de ce centre, définitions qui seront présentées dans que les prochaines semaines à la réunion au sommet pour être portées à la connaissance de tous les membres. Nous voulons dès maintenant demander leur appui sans réserve et leur entière collaboration à tous les pays et délégués, afin que les retombées que nous recevrons des décisions du conseil d'administration du CATIE, puissent être étudiées et entérinées à notre prochaine réunion.

Je conclus en disant ceci: notre gouvernement désire que vous ayez un heureux séjour au Costa Rica, que nous puissions profiter de ces journées pour avancer progressivement dans notre tâche de déblayage des préparatifs de la prochaine réunion. Ainsi, nous pourrons aboutir, à la Conférence d'Ottawa, à un débat de fond qui nous permettra de tirer rapidement des conclusions grâce auxquelles chacun de nos pays, le Conseil interaméricain de l'agriculture et les institutions et organismes qui leur sont associés pourront atteindre le but visé: l'amélioration de la Situation agricole en Amérique latine et aux Antilles.

Je vous remercie.

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION
POUR L'AGRICULTURE (IICA), M. MARTÍN E. PIÑEIRO, PRONONCÉE LORS DE
L'INAGURATION DE LA SEPTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Monsieur le Président du Comité exécutif, Monsieur le ministre de l'Agriculture du Costa Rica, Mesdames et Messieurs les Représentants, Mesdames et Messieurs les Participants,

Avant tout, je tiens à vous souhaiter la bienvenue la plus cordiale, non seulement au Costa Rica, ce qu'a déjà fait le ministre de ce pays, mais aussi à l'IICA et à cette réunion en particulier, la septième du Comité exécutif. Je tiens aussi tout d'abord, à féliciter le Mexique, et notamment Víctor del Angel, qui occupe actuellement le fauteuil, ainsi que Carlos Vidali qui a exercé la présidence de la dernière réunion du Comité avec beaucoup d'efficacité, comme vous vous le rappelez sans doute, et je profite aussi de l'occasion pour remercier le Mexique de sa participation à l'organisation de la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture (CIA) de l'an dernier et les pays et personnes précités pour le rôle important qu'ils ont eu à jouer en cette occasion.

À mon avis, depuis la dernière réunion du Comité exécutif tenue dans cette même salle, la Direction a fait cette année des progrès importants pour appliquer les directives du Comité exécutif et du Conseil interaméricain, notamment en adoptant le nouveau Plan à moyen terme. Je crois qu'ont été prises toute une série de décisions importantes pour le bon fonctionnement de l'Institut et pour une certaine réorientation répondant aux objectifs prioritaires explicités et adoptés par vous tous dans ce plan.

J'aimerais aborder brièvement certaines de ces questions au cours des interventions que je vais faire à cette réunion du Comité exécutif, et je pense qu'en général, l'ordre du jour de la réunion nous offrira l'occasion de fournir des renseignements, des éclaircissements et des explications au Comité sur ces décisions, sur la marche de l'IICA et sur certaines difficultés que nous avons eues à donner suite aux recommandations et aux résolutions du Comité et du Conseil. Nous allons ici aborder certains points peu nombreux (je crois, en effet, que l'ordre du jour de la réunion du Comité comprend relativement peu de points) et nous aurons peut-être une réunion relativement courte, mais certains points sont d'une importance fondamentale pour le fonctionnement et l'avenir de l'Institut et sa capacité à collaborer avec les pays.

Le premier point et ma première intervention vont concerner le rapport 1986. Ce que je vais essayer de faire à la seconde séance, c'est de vous fournir un rapport d'activité complet, et j'essayerai d'y inclure aussi les événements de ces premiers mois de 1987.

Le deuxième point d'importance, et peut-être le plus important de la présente réunion, est le programme-budget. Comme vous le savez tous, le projet de programme-budget diffère quelque peu du programme-budget précédent, non seulement par la forme mais aussi par la répartition des ressources que nous devons étudier; et nous demandons une augmentation du programme-budget de 5% par an. C'est un point qui sera débattu, j'en suis sûr, sur lequel il est probable que certaines délégations aient certaines doutes et réclament d'autres explications sur le motif de cette demande et l'utilisation prévue des ressources supplémentaires.

Nous traiterons aussi de la situation financière de l'Institut. Comme nous l'avons fait l'an dernier, nous allons non seulement parler du Rapport des vérificateurs externes et de la situation financière jusqu'en décembre 1986, mais aussi nous allons passer à la situation financière de 1987. Je dois aussi préciser que nous allons malheureusement devoir vous informer que la situation financière de 1987 est difficile et complexe et demander les conseils et l'avis des délégations au sujet de certaines mesures que nous devons peut-être prendre si les prévisions les plus pessimistes se réalisent en ce qui concerne la situation de trésorerie. Voilà un sujet sur lequel nous vous informerons en détail.

Nous allons aussi présenter un rapport d'avancement sur l'organisation de la Conférence interaméricaine de l'agriculture, l'une des activités de 1987 auxquelles nous attachons une grande importance. Nous y préciserons ce que nous avons fait à ce jour et où en est l'organisation. Nous n'entrerons pas, au cours de la réunion officielle du Comité exécutif, dans le détail des questions thématiques, mais nous vous en informerons en temps opportun pour que vous puissiez avoir connaissance des idées essentielles qui seront exposées dans les documents de travail et de certains sujets auxquels nous travaillons actuellement en tant qu'idées centrales possibles pour la Déclaration et les Recommandations qui vous seront finalement soumises pour adoption à la réunion d'Ottawa. Cette information, comme vous le savez, vous sera donnée le jour de la visite sur la terrain, que nous avons allègrement baptisé, pour la circonstance, "journée de terrain intellectuelle", c'est-à-dire mercredi.

En outre, il y aura un exposé sur la stratégie concernant les ressources extérieures qui, à mon avis, est un sujet qui n'avait pas été présenté en détail au cours des dernières réunions. Nous avons consacré beaucoup d'énergie au cours de l'année à obtenir des ressources extérieures, nous avons essayé de définir certaines politiques pour en obtenir et nous voudrions aussi vous en informer en détail, en mentionnant quelques-uns des succès que nous enregistrons dans ce domaine.

Enfin, il y aura un rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement du point de vue des progrès techniques réalisés en 1986, qui sera présenté par le directeur du CATIE, comportant en particulier un rapport financier des vérificateurs externes du CATIE. Il sera aussi question d'un sujet auquel a fait allusion le ministre de l'Agriculture du Costa Rica, en ce

sens que le Conseil d'administration du CATIE, demande au Conseil interaméricain de l'Agriculture d'éliminer l'article 37 du contrat modifié adopté lors de la réunion de Mexico; celui-ci stipule que pour l'entrée en vigueur du contrat modifié il est nécessaire d'avoir l'approbation de l'assemblée législative du Costa Rica. Cette question sera évidemment traitée plus en détail au moment opportun.

Je vous rappelle que cet ordre du jour, relativement court, comporte des questions qui sont d'une grande importance, non seulement pour l'année en cours, mais encore pour l'avenir de l'Institut. Je tiens à vous remercier tous d'être venus à cette réunion de notre Comité, et tout spécialement les pays qui ne sont pas membres à part entière du Comité exécutif cette année et qui, cependant, ont envoyé des délégations; ils expriment ainsi leur intérêt pour l'IICA et pour ses activités et aussi le soutien qu'ils lui accordent. Le personnel de l'Institut et moi-même sommes à votre disposition pour dissiper tout doute que vous pourriez avoir sur certaines questions et pour essayer de vous aider à tenir une bonne réunion et à faire un excellent séjour au Costa Rica.

Je vous remercie.

DISCOURS DE M. CARLOS DE LEÓN PRERA
SECRÉTAIRE D'ÉTAT A L'AGRICULTURE DU GUATEMALA

Mesdames et Messieurs le Délégués des États membres, Mesdames et Messieurs les Observateurs, Messieurs les Hauts Fonctionnaires de l'IICA, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur en tant que représentant des délégués des États membres ici présents, de prononcer le discours de clôture de cette septième réunion ordinaire du Comité exécutif.

En premier lieu, nous tenons à remercier le gouvernement et le peuple du Costa Rica pour toutes les attentions dont nous avons été l'objet et à demander à M. le directeur général de l'IICA, M. Martín Piñero, de transmettre officiellement ces remerciements à M. le Président constitutionnel de la République du Costa Rica, M. Oscar Arias. En second lieu, nous tenons à remercier le Directeur général de l'IICA, M. Martín Piñero, pour l'excellente manière dont il a dirigé la réunion et pour ses précieuses interventions qui nous ont permis de prendre les meilleures décisions possibles; remercions aussi les fonctionnaires de l'Institut pour leurs contributions claires et précises aux exposés et aux débats qui ont eu lieu.

Ensuite, nous voulons remercier le Secrétariat technique pour avoir, avec son équipe de traducteurs et de rédacteurs, rendu possible le succès de cet événement, et pour l'appui efficace et organisé des secrétaires et du personnel des services qui, par leur travail méritoire, leur zèle et leur serviabilité, ont tant contribué au plein succès de cette réunion.

Je voudrais aussi remercier mes collègues délégués pour leur sens de l'éthique professionnelle et de la responsabilité et pour leur volonté manifeste de contribuer à la construction d'un nouveau style de développement économique, social et politique dans nos pays.

Enfin, je veux féliciter M. John McGowan, qui a présidé cette réunion, et qui a su, par son dynamisme, son efficacité et son habilité nous conduire à un consensus.

Nous lui demandons de transmettre à son gouvernement nos remerciements le plus sincères pour l'intérêt qu'il manifeste envers les affaires de l'IICA et des autres États membres en offrant le Canada comme siège de la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture et de la IX^e Conférence des ministres de l'Agriculture, manifestation qui, nous en sommes certains, revêtira une importance transcendante pour tous. De la même manière, nous remercions le gouvernement canadien de son hospitalité pour nous avoir invités à nous détendre pendant quelques heures mardi soir, ce qui nous ont permis de faire la connaissance de ses représentants diplomatiques au Costa Rica.

Au cours de ces trois journées de travail intensif, d'importantes décisions tant d'ordre administratif que technique ont été prises; nous aimerions qu'elles se traduisent en effets positifs pour nos agriculteurs qui en sont et en seront les principaux et ultimes bénéficiaires.

Au non de tous mes collègues délégués je vous exprime encore une fois nos plus vifs remerciements, dans l'espoir de vous retrouver prochainement à la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture et de la Conférence des ministres de l'Agriculture qui se tiendra au Canada.

Je vous remercie.

**VOLUMES DISPONIBLES DANS LA SÉRIE DE
DOCUMENTS OFFICIELS**

- Doc.
No.**
- 1 **Plan General del IICA**
(1970 -- español e inglés)
 - 2* **Comisión Asesora**
(1970 -- español e inglés)
 - 3* **Resoluciones del CIES sobre Desarrollo Rural**
(1971 -- español)
 - 4 **Undécima Reunión Anual de la Junta Directiva -- San Salvador, El Salvador, 5 a 9 de mayo de 1972**
(español e inglés)
 - 5 **Sexta Conferencia Interamericana de Agricultura -- Lima, Perú, 27 de mayo a 2 de junio de 1971**
(español)
 - 6* **Duodécima Reunión Anual de la Junta Directiva -- Santiago, Chile, 10 a 13 de mayo de 1973**
(español e inglés)
 - 7 **Principales Resoluciones de la Junta Directiva -- Washington, D.C. Período: 1962--1972**
(español e inglés)
 - 8 **Décimotercera Reunión Anual de la Junta Directiva -- Caracas, Venezuela, 16 a 18 de mayo de 1974**
(español e inglés)
 - 9* **Décimocuarta Reunión Anual de la Junta Directiva -- Ottawa, Canadá, 6 a 9 de mayo de 1975**
(español e inglés)
 - 10* **Implementación del Plan General del IICA. Elementos para su Análisis**
(1976 -- español e inglés)

* Epuisé

- 11 Décimoquinta Reunión Anual de la Junta Directiva - Washington, D.C., 6 a 12 de mayo de 1976
(español e inglés)

- 12* Reglamento y Normas del Fondo Simón Bolívar
(1977 - español e inglés)

- 13* Décimosexta Reunión Anual de la Junta Directiva - Santo Domingo, República Dominicana, 11 a 19 de mayo de 1977
(español e inglés)

- 14* Séptima Conferencia Interamericana de Agricultura - Tegucigalpa, Honduras, 5 a 10 de setiembre de 1977
(español e inglés)

- 15* Plan Indicativo de Mediano Plazo. El IICA en los próximos Cinco Años.
(1977 - español e inglés)

- 16 Decimoséptima Reunión Anual de la Junta Directiva - Asunción, Paraguay, 22 a 24 de mayo de 1978
(español e inglés)

- 17* Décimoctava Reunión Anual de la Junta Directiva - La Paz, Bolivia, 14 a 16 de mayo de 1979
(español e inglés)

- 18 Décimonovena Reunión Anual de la Junta Directiva - México, D.F., 22 a 26 de setiembre de 1980
(español e inglés)

- 19 Principales Resoluciones de la Junta Directiva - Washington, D.C. Período: 1973-1980
(español e inglés)

- 20 Primera Reunión Extraordinaria de la Junta Interamericana de Agricultura - San José, Costa Rica, 17 a 19 de febrero de 1981
(español e inglés)

- 21 Octava Conferencia Interamericana de Agricultura - Santiago, Chile, 6 a 11 de abril de 1981
(español e inglés)

* Fpuisé

- 22 rev. Documents de Base: Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture; Règlements de procédure du Conseil interaméricain de l'agriculture, du Comité exécutif et de la Direction générale (1986 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 23 Résolutions de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles pertinentes à l'IICA (1984 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 24 Primera Reunión Ordinaria del Comité Ejecutivo y de la Junta Interamericana de Agricultura – San José, Costa Rica, 9 a 12 de junio de 1981, y Buenos Aires, Argentina, 7 a 13 de agosto de 1981, respectivamente (español e inglés)
- 25 Deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 12-17 septembre, et 25-26 octobre, 1982 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 26 Deuxième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – San José, Costa Rica, 27-29 octobre, 1982 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 27 Politiques générales de l'IICA (1982 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 28 Plan à moyen terme 1983-1987 (1982 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 29 Deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Kingston, Jamaïque, 24-28 octobre, 1983 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 30 Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 2-7 décembre, 1984 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 31 Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 29 juillet – 2 août 1985
- 32 Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Montevideo, Uruguay, 21-25 octobre, 1985
- 33 Sixième réunion ordinaire du Comité Exécutif – San José, Costa Rica, 13 – 17 juillet, 1986 (français, espagnol, anglais et portugais)

34. Rapport de la Troisième réunion extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'agriculture – México, D.F., México, 27-30 mai, 1986
(français, espagnol, anglais et portugais)
35. Plan à Moyen Terme 1987-1991
(français, espagnol, anglais et portugais)
36. Septième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif – San José, Costa Rica, 15 – 19 juin, 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
37. Programme II: Mise au Point et Transfert de Technologies.
(français, espagnol, anglais et portugais)
38. Programme I: Analyse et Planification de la Politique Agricole.
(français, espagnol, anglais et portugais)

N.B.: On peut se procurer un exemplaire de cette série en écrivant a:

Dirección para la Coordinación de
Asuntos Institucionales
Oficina Central del IICA
Apartado 55 – 2200 Coronado
San José, Costa Rica

Ce document a été édité et publié par la Direction pour la Coordination des affaires institutionnelles de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

Les fonctionnaires de cette Direction et ceux de l'imprimerie de l'IICA ont participé a sa réalisation.

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer en juillet 1987 et tiré en 200 exemplaires.



INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE

L'Institut est l'organisme du système interaméricain spécialisé pour l'agriculture. Il fut établi par les gouvernements américains dans le but de stimuler, promouvoir et appuyer les efforts des Etats Membres, pour étendre leur développement agricole et parvenir au bien-être de la population rurale. L'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles, établi le 7 octobre 1942, fut réorganisé et prit le nom d'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture aux termes d'une Convention proposée à la signature des Etats Américains le 6 mars 1979, et qui entra en vigueur en décembre 1980.

Les Etats membres de l'IICA sont: Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, Equateur, El Salvador, Etats-Unis, Grenade, Guatemala, Guyane, Haiti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Sainte Lucie, Suriname, Trinidad et Tobago, Uruguay et Vénézuëla.

Observateurs permanents: Allemagne, Autriche, Belgique, Corée, Egypte, Espagne, France, Italie, Israel, Japon, Portugal et Pays-Bas.

L'adresse au Siège central est: Boîte postale 55, 2200 Coronado, San José, Costa Rica. Câble: IICASANJOSE. Téléx: 2144 IICA. Téléphone: 29-02-22.

